REPUBLIQUE DU CAMEROUN

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR,
DE LA COOPERATION FINANCIERE ET MONETAIRE

DIRECTION DES ASSURANCES



RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL

DE LA DIRECTION DES ASSURANCES

2024

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR,
DE LA COOPERATION FINANCIERE
ET MONETAIRE

DIRECTION DES ASSURANCES

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL
DE LA DIRECTION DES ASSURANCES
2024



S.E. M. Paul BIYA

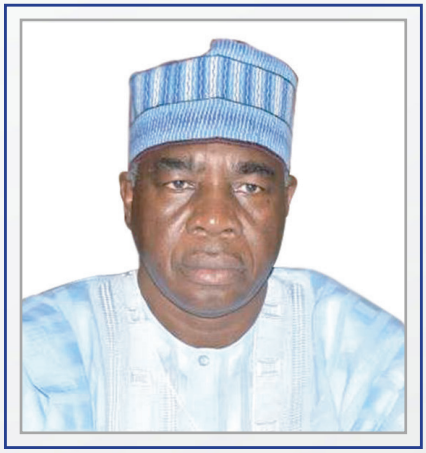
Président de la République du Cameroun



Joseph DION NGUTE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



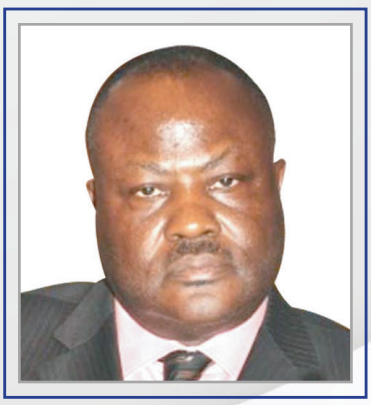
Louis Paul MOTAZE
Ministre des Finances



YAOUBA ABDOULAYE
Ministre Délégué auprès du MINFI



Gilbert Didier EDOA
Secrétaire Général
du Ministère des Finances



Moh Sylvester TANGONGHO
Directeur Général du Trésor,
de la Coopération Financière et Monétaire

LES MISSIONS DE LA DIRECTION DES ASSURANCES

Conformément aux dispositions du Décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances, la Direction des Assurances est chargée :

- de la conception des études d'ordre économique ou statistique concernant les assurances ;
- de la préparation et du suivi de l'application des accords et traités en matière d'assurance ;
- des études sur l'évolution du marché des assurances ;
- de l'expertise et du conseil des autorités nationales en matière d'assurance ;
- de la surveillance du marché des assurances et de la réassurance ;
- de la protection de l'épargne détenue par les compagnies d'assurances ;
- du suivi de la gestion des assurances administratives ;
- du contrôle des professions connexes ;
- de l'agrément des compagnies et des intermédiaires d'assurances, en liaison avec la commission régionale de contrôle des assurances ;
- du suivi des activités des centres de formation professionnelle en assurance ;
- de la tenue du fichier et de la carte nationale des compagnies d'assurances ;
- des liaisons avec les institutions étrangères et organismes internationaux et interrégionaux dans les secteurs des assurances et de la réassurance ;
- des liaisons avec les associations professionnelles du marché des assurances et de la réassurance ;
- de la conception de la politique de l'État en matière d'assurances, en liaison avec la CIMA.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....6
AVANT-PROPOS.....11
FORWORD.....13
INTRODUCTION.....15
INTRODUCTION.....16

PREMIÈRE PARTIE : DIRECTION DES ASSURANCES : MISSIONS, ENVIRONNEMENT ET FEUILLE DE ROUTE 2023.....17

I. MISSIONS DE LA DIRECTION DES ASSURANCES.....18

II. ENVIRONNEMENT.....19

A- ENVIRONNEMENT INTERNE.....19
1- Facteurs favorables.....19
2- Facteurs nécessitant un suivi permanent.....20

B- ENVIRONNEMENT EXTERNE.....20
1- Opportunités.....20
2- Entraves au déploiement des activités.....20

III. FEUILLE DE ROUTE 2023.....21

DEUXIÈME PARTIE : ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DES ASSURANCES EN 2023.....22

I. COORDINATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS.....23

II. ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ.....27

A- CONTRÔLES EFFECTUÉS AUPRÈS DES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET AUTRES BUREAUX DIRECTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES.....27
1- Le contrôle administratif et du respect des dispositions relatives à l'assurance obligatoire RC automobile.....27
2- Le contrôle de gestion.....30
3- Contrôles ponctuels sur des volets précis.....30

B- CONTRÔLES EFFECTUÉS AUPRÈS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES.....31
1- Contrôles sur pièces.....32
2- Contrôles sur place.....33

C- SUIVI DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ.....35
1- Suivi des sociétés en liquidation.....35
2- Assistance technique et mise en oeuvre des injonctions de la CRCA.....36
3- Suivi et assistance des sociétés sous surveillance permanente.....36

SOMMAIRE

III. ENCADREMENT DU MARCHÉ ET DIFFUSION DE L'INFORMATION.....37

A- ENCADREMENT DU MARCHÉ.....37
1- Réalisation des études de suivi du marché.....37
2- Digitalisation Financière.....39
3- Suspension d'activités pour les intermédiaires d'assurances en infraction.....42
4- Agrément des intermédiaires et autres professions d'assurances.....43
5- Règlement des contentieux.....44
6- Mise en œuvre et suivi des reformes.....44
7- Éducation financière de la population.....46

B- DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR LE SECTEUR DES ASSURANCES.....48
1- Production du Rapport Annuel du Marché Camerounais des Assurances.....48
2- Production du Bulletin Statistique Annuel des Intermédiaires d'Assurances (BUSIA).....51

IV. COOPÉRATION AVEC LES INSTITUTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES.....54

A- AU PLAN NATIONAL.....54
1- Participation aux activités de la DGTCFM.....54
2- Relations avec les faîtières de la profession.....57

B- AU PLAN INTERNATIONAL.....59

CONCLUSION.....62
***CONCLUSION*.....64**
EQUIPE TECHNIQUE.....66

GLOSSAIRE

ALM : Asset Liability Management
APCAR : Association Professionnelle des Courtiers d'Assurances et de Réassurance
ASAC : Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CDEC : Caisse de Dépôts et des Consignations
CPET : Chambre Professionnelle des Experts Techniques
CIMA : Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CICA RE : Compagnie Commune de Réassurance des États membres de la CIMA
CRCA : Commission Régionale de Contrôle des Assurances
CPFA : Centre Professionnel de Formation en Assurances
DA : Direction des Assurances
DGTCFM : Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
FANAF : Fédération des Sociétés d'Assurances de droit National Africain
IAPC : Inspection des Assurances et des Professions Connexes
IIA : Institut International des Assurances
MINFI : Ministère des Finances
OAA : Organisation des Assurances Africaines
SRAMA : Service Régional des Affaires Monétaires et des Assurances
SDACC : Sous-Direction des Agréments, de la Coopération et du Contentieux
SDSS : Sous-Direction des Statistiques et des Synthèses
RC automobile : Responsabilité Civile automobile

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Typologie des points de vente contrôlés....28
Tableau 2 : Typologie des P.V délivrés....29
Tableau 3 : Récapitulatif des contrôles ponctuels effectués en 2023....31
Tableau 4 : Vulgarisation des assurances auprès du public....47
Tableau 5 : Déroulé de l'élaboration du rapport annuel sur le marché....48
Tableau 6 : Déroulé de l'élaboration du BULLETIN Statistique Annuel des Intermédiaires d'Assurances....51
Tableau 7 : Déroulement des séminaires régionaux de vulgarisation de l'application APLEMIA....59
Tableau 8 : Coopération avec la CIMA et ses institutions spécialisées....60
Tableau 9 : Coopération avec les autres institutions de régulation communautaires ou internationales....61
Tableau 10 : Coopération avec les associations d'assureurs prestataires....61

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Ventilation des dossiers à la Direction des Assurances en 2023.....24
Figure 2 : Participation du personnel de la DA aux séminaires de formation.....26
Figure 3 : Participation du personnel de la DA aux séminaires de formation.....27
Figure 4 : Déroulé des 1ères et 2e phases du contrôle sur place des Intermédiaires d'assurances...28
Figure 5 : Résultats du contrôle.....30
Figure 6 : Déroulé du contrôle de gestion.....30
Figure 7 : Contrôles auprès des compagnies.....31
Figure 8 : Déroulé de l'activité de suivi des sociétés contrôlées sur pièces en 2022.....32
Figure 9 : Déroulé du contrôle sur pièces en 2023.....33
Figure 10 : Déroulé des contrôles sur place.....34
Figure 11 : Suivi des sociétés en liquidation.....35
Figure 12 : Monitoring des sociétés sous assistances technique.....36
Figure 13 : Monitoring des sociétés sous surveillance permanente.....36
Figure 14 : Résultats de l'étude sur : Évaluation de la mise en œuvre du règlement N°003/CIMA/PCMA/PCE/2018.....38
Figure 15 : Déroulement de la mise sur pied de l'application APLEMIA.....39
Figure 16 : Déroulement du suivi automatisé des attestations d'assurances RC automobile.....40
Figure 17 : Densité du flux d'informations transmis par les courtiers et agents généraux.....41
Figure 18 : Déroulement du suivi de stemia.....41
Figure 19 : Déroulement de l'actualisation de la liste des intermédiaires d'assurances.....42
Figure 20 : Déroulé de la mise en œuvre et du suivi des réformes majeures.....45
Figure 21 : Collaborations verticale et horizontale de la DA au sein de la DGTCFM.....54
Figure 22 : Activités de la DA au sein de la DGTCFM.....55
Figure 23 : Les articles de la D.A dans le Bulletin du Trésor.....56
Figure 24 : Relations avec les administrations d'autres entités publiques.....57
Figure 25 : Activités menées avec l'ASAC en vue d'améliorer les prestations automobiles.....58

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des DTA collectés sur les véhicules affectés au TPV.....29
Graphique 2 : Traitement des dossiers de demandes d'agrément.....43
Graphique 3 : Contentieux par type de protagonistes.....44



L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION DES ASSURANCES : MME LE DIRECTEUR EN AVANT PLAN, LES 03 SOUS-DIRECTEURS, LES 05 CHEFS DE SERVICE, LES 06 INSPECTEURS, LES 13 CONTRÔLEURS, LES CHEFS DE BUREAUX ET LES CADRES.

AVANT-PROPOS



Mme Antoni ABOUI épouse MENDOUA,
Directeur des Assurances

Durant l'année 2024, l'économie camerounaise affiche un taux de croissance projeté à 4%. Elle continue ainsi de manière progressive et certaine, sa marche vers l'émergence malgré les crises multiformes tant au niveau interne qu'externe, notamment : la guerre en Ukraine, le contexte post-covid dont certains effets persistent, ainsi que les contraintes domestiques.

Cette résilience est entre autres, le fait des politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics de notre pays, et qui ont contribué à soutenir l'expansion des activités.

Le secteur des assurances, acteur majeur du système financier, a profité des belles performances enregistrées dans le tissu économique national à en juger par le chiffre d'affaires de FCFA 274,65 milliards en hausse de 7,14%, des prestations de FCFA 125 milliards versées aux assurés ainsi qu'aux bénéficiaires de contrats et marquées par une progression de 13%. Ceci va sans omettre la contribution au financement de l'économie à travers laquelle les entreprises de ce pan d'activités se sont une fois de plus illustrées en portant selon les dernières estimations, la valeur des actifs détenus dans le tissu économique à FCFA 582,23 milliards.

Ces performances sont également la résultante du pilotage technique effectué par le Ministre des Finances. Ce dernier assure la tutelle de ce secteur à travers la Direction des Assurances (DA), structure qui doit sans cesse rester en éveil ; ceci pour ses missions d'encadrement et de surveillance, tant les défis liés au développement du marché des assurances sont multiformes, croissants et de plus en plus complexes.

En 2024 comme par le passé, les interventions de la Direction des Assurances se sont opérées sous l'égide du contrat de performance adressé par le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire. Le programme 033 dédié à la gestion du trésor public et au suivi du secteur financier, en a été le cadre de référence. Les attentes placées en la Direction des Assurances y ont été déclinées, ces dernières étant articulées autour de « l'action 01 » qui concerne « la veille stratégique et la dynamisation du secteur financier ».

Ainsi, cinq axes stratégiques ont constitué le socle du déploiement de notre structure, notamment : (i) l'assainissement puis la surveillance générale du marché, (ii) l'incitation au financement de l'économie, (iii) la professionnalisation accrue du secteur, (iv) la maîtrise et la diffusion des informations sur le marché, ainsi que (v) la coopération internationale compte tenu d'une part, de l'appartenance du Cameroun à l'espace CIMA qui consacre une organisation intégrée des industries d'assurances des États membres, et de l'affiliation des acteurs du marché à divers organismes internationaux d'autre part.

La mise en œuvre des actions de ces axes stratégiques a permis d'atteindre un certain nombre de résultats dont les plus saillants concernent :

- L'évaluation des dettes inter-compagnies s'agissant des recours subrogatoires et pour compte, par le truchement d'une commission tripartite DNA/ASAC/POOL TPV mise en place sous l'impulsion du Ministre des Finances avec pour objectif de lever les goulots d'étranglement qui ralentissaient jusqu'ici, la vitesse de règlement des sinistres en assurance RC automobile. Ainsi sur les FCFA 8 milliards concernés, ce comité a déjà fait apurer environ FCFA 3 milliards en un an.
- Le recouvrement des créances des compagnies sur les intermédiaires d'assurance en vue de renforcer la trésorerie pour le paiement des sinistres, s'est renforcé à travers des contrôles et conciliations, avec à date un montant de FCFA 7,5 milliards recouvrés sur FCFA 10,3 milliards évalués en 2023.
- La poursuite de la vulgarisation des assurances auprès du public avec pour action phare l'organisation rotative dans les 10 régions du pays, des journées portes ouvertes des Assurances qui se sont tenues dans les régions du Littoral, du Sud et du Sud-ouest après le Centre, l'Extrême-Nord et l'Adamaoua l'an dernier.

AVANT-PROPOS

- La diffusion de l'information sur le secteur s'est également poursuivie à travers différentes publications dont le Rapport Annuel du Marché, baromètre des activités du secteur ainsi que de la situation financière des compagnies prestataires. Il est complété par le Bulletin Statistique des Intermédiaires des Assurances (BUSIA) qui est à sa seconde parution en tant que vitrine de l'importante contribution des courtiers et agents généraux à l'animation du marché. Le Rapport d'Activités Annuels de la DA a également été produit, afin de rendre compte des actions de la structure pour le compte de l'exercice 2023.
- Les opérations traditionnelles de protection des assurés ont été complétées cette année, par le contrôle de validité des attestations d'assurance automobile qui s'est soldé à travers une opération coup de poing sur la voie publique, par la collecte de plus de 8 500 copies d'attestions. Les recoupements nécessaires auprès des entités émettrices et distributrices sont finalisées et les dépouillements en cours. Il s'agit de réduire le phénomène de non assurance suite à la délivrance de documents de couverture non valables par des bureaux clandestins ou plus largement ceux évoluant en marge de la réglementation.
- La mise en œuvre des études de suivi et de prospection sur le secteur, a vu se dérouler celle portant sur l'asset management des sociétés d'assurances vie en vue de jauger l'efficacité de leur politique de placement, et dont est tributaire le respect de leurs engagements vis à vis des bénéficiaires de contrats ainsi que leurs équilibres financiers.
- La Poursuite du processus de digitalisation à la DA par le biais de la mise en exploitation au courant de l'année, du Système de Traitement Automatisé des Comptes Courants des Intermédiaires (STEMIA). Ce système a concouru au traitement d'environ 800 états financiers et statistiques transmis par les près de 300 courtiers et agents généraux d'assurances.
  Aussi, l'exercice 2024 a vu le parachèvement de l'Application d'Élaboration Automatisé des Etats Modèles des Intermédiaires qui vise à accompagner les courtiers et agents généraux d'assurances dans l'élaboration des reportings.
- Le contrôle d'entrée des opérateurs désireux dans le secteur afin de le professionnaliser davantage, a continué de s'effectuer via un processus d'agrément codifié ;
- Les interactions avec d'autres administrations pour des questions d'intérêts communs ont suivis leurs cours avec l'introduction parmi celles-ci, de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) dans le cadre du transfert des fonds en déshérence détenus par les sociétés d'assurance vie soit FCFA 3,7 milliards concernés pour 6 200 comptes dormants.
- Les réformes envisagées ne sont pas en reste, la DA poursuivant les études de faisabilité de certains projets, l'élaboration des projets de textes organiques pour d'autres, le suivi de l'évolution des dossiers y relatifs dans le circuit hiérarchique, les discussions avec les partenaires, etc. Il s'agit à titre illustratif de l'opérationnalisation du Fond de Garantie Automobile, la création de la Société Nationale de Réassurance, l'application des textes instaurant l'assurance obligatoire pour les chantiers de construction, l'instauration de l'assurance location conteneur obligatoire, etc.

Ensemble d'activités et de réalisations non exhaustives, qui me donnent l'occasion avec la permission de la hiérarchie, d'adresser mes chaleureuses félicitations à tout le personnel de la Direction des Assurances même si notre action demeure perfectible, Ceci pour sa forte mobilisation, son engagement et le bel esprit d'équipe dont il a fait montre en 2024 et sans lesquels les résultats obtenus auraient certainement été édulcorés,

Nos vifs remerciements vont ainsi au top management du Ministère des Finances qui a continué à soutenir les initiatives de la Direction en 2024. L'accompagnement a porté tant sur les ressources matérielles que financières. Aussi, la dynamisation du travail au sein de la structure est à mettre pour une part importante à son actif, avec la promotion du personnel méritant à des niveaux de responsabilité supérieurs ainsi que diverses autres incitations. Les retombées de ces mesures laissent augurer pour l'exercice 2025, davantage de motivation des équipes pour des rendements meilleurs.

Bonne lecture du présent rapport d'activités, qui revient avec force détails sur le déploiement de la Direction des Assurances en 2024 !

FORWORD



Mme Antoni ABOUI
épouse MENDOUA,
Director of Insurance

During the year 2024, the projected growth rate of the Cameroonian economy stands at 4%. It continues in a progressive and certain manner its march towards emergence despite the multifaceted crises both internally and externally, notably: the war in Ukraine, the post-COVID context whose effects persist, as well as domestic constraints.

This resilience is, among other things, the result of the policies implemented by the public authorities of our country, which have contributed to supporting the expansion of activities. Several segments of the economic fabric have benefited from it for their growth, while simultaneously being the factors behind this improvement.

The insurance sector, a major player in the financial system, is part of it with impressive performances recorded, notably a turnover of CFA 274.65 billion, an increase of 7.14%, and benefits of CFA 125 billion paid to policyholders and contract beneficiaries marked by a 13% increase. This does not overlook the contribution to the financing of the economy through which companies in this sector have once again distinguished themselves by bringing the value of assets held in the economic fabric to FCFA 582.23 billion, according to the latest estimates.

In addition to the national economic context, these performances are due to the management of this sector by the Minister of Finance. The latter oversees it through the Directorate of Insurance (DA), a structure that must constantly remain vigilant; this is for its missions of supervision and monitoring, as the challenges related to the development of this sector of activities are multifaceted, growing, and increasingly complex.

In 2024, as in the past, the interventions of the DA were carried out under the aegis of the performance contract addressed by the Director General of the Treasury, Financial and Monetary Cooperation. The program 033 dedicated to the management of the public treasury and the monitoring of the financial sector served as the reference framework. The expectations placed on the DA were outlined there, these being articulated around «action 01» which concerns «strategic monitoring and the dynamization of the financial sector.»

Thus, five strategic axes constituted the foundation for the deployment of our structure, namely: (i) the cleansing and then the general monitoring of the market, (ii) the encouragement of economic financing, (iii) the increased professionalization of the sector, (iv) the mastery and dissemination of information about the sector, as well as (v) international cooperation considering the anchoring of our market in the CIMA space, as well as the membership of its stakeholders to various organizations located outside the national triangle.

The implementation of actions from these strategic axes has achieved a number of results, the most notable of which concern:

- The evaluation of inter-company debts regarding subrogatory and account claims, through a tripartite commission DNA/ASAC/POOL TPV established at the initiative of the Minister of Finance with the aim of removing the bottlenecks that have so far slowed down the speed of settling claims in automobile liability insurance. Thus, out of the FCFA 8 billion involved, this committee has already cleared approximately FCFA 3 billion in one year.
- The collection of receivables from companies on insurance intermediaries to strengthen cash flow for the payment of claims has been reinforced through controls and reconciliations, with a current amount of FCFA 7.5 billion collected out of FCFA 10.3 billion assessed in 2023.
- The continuation of the popularization of insurance to the public with the flagship action being the rotating organization in the 10 regions of the country, of open house days for insurance which were held in the Littoral, South, and Southwest regions after the Center, Extreme North, and Adamawa last year.

FORWORD

- The dissemination of information about the sector continued through various publications, including the Annual Market Report, a barometer of sector activities as well as the financial situation of the service companies. It is complemented by the Statistical Bulletin of Insurance Intermediaries (BUSIA), which is in its second edition as a showcase of the significant contribution of brokers and general agents to the market's dynamism. The Annual Activity Report of the DA has also been produced to account for the actions of the structure for the 2023 fiscal year.
- The traditional operations for protecting policyholders were complemented this year by the validity check of automobile insurance certificates, which resulted in a surprise operation on public roads, collecting more than 8,500 certificates. The necessary cross-checks with issuing and distributing entities have been completed, and the analysis is ongoing. The aim is to reduce the phenomenon of uninsured vehicles due to the issuance of invalid coverage documents by clandestine offices or, more broadly, those operating outside the regulations.
- The implementation of monitoring and prospecting studies in the sector has seen that carried on the asset management of life insurance companies with a view to measuring the effectiveness of their investment policy, on which compliance with their commitments to contract beneficiaries as well as their financial balance depends.
- The continuation of the digitalization process at the DA through the implementation during the year of the Automated Processing System for intermediaries' current accounts (STEMIA). This system contributed to the processing of approximately 800 financial and statistical statements submitted by over 300 brokers and general insurance agents.
  Also, the 2024 fiscal year saw the completion of the Automated Model State Preparation Application for Intermediaries, which aims to assist brokers and general insurance agents in the preparation of reports.
- The entry control for operators wishing to enter the sector in order to further professionalize it has continued to be carried out through a codified approval process.
- The interactions with other administrations on matters of common interest have continued, with the introduction among them of the National Deposits and Consignments Fund (CDEC) in the context of transferring unclaimed funds held by life insurance companies, amounting to FCFA 3.7 billion for 6,200 dormant accounts.
- The planned reforms are not lagging behind, with the DA continuing feasibility studies for certain projects, drafting organic text projects for others, monitoring the progress of related files in the hierarchical circuit, discussions with partners, etc. For illustrative purposes, this includes the operationalization of the Automobile Guarantee Fund, the creation of the National Reinsurance Company, the implementation of regulations establishing mandatory insurance for construction sites, the introduction of mandatory container rental insurance, etc.

A set of non-exhaustive activities and achievements, which give me the opportunity with the permission of the hierarchy, to extend my warmest congratulations to all the staff of the Insurance Directorate even though our actions remain improvable. This is for their strong mobilization, commitment, and the great team spirit they demonstrated in 2024, without which the results obtained would certainly have been diluted.

Our heartfelt thanks thus go to the top management of the Ministry of Finance, who continued to support the initiatives of the Directorate in 2024. The support covered both material and financial resources. Also, the revitalization of work within the structure is largely to its credit, with the promotion of deserving staff to higher levels of responsibility as well as various other incentives. The repercussions of these measures bode well for the 2025 fiscal year, with increased team motivation leading to better performance.

Enjoy reading this activity report, which provides detailed information on the deployment of the Insurance Department in 2024!

INTRODUCTION

L'année 2024 a une fois de plus été l'occasion pour la Direction des Assurances (DA) de poursuivre l'atteinte de ses objectifs tel que défini dans l'organigramme du Ministère des Finances. Ces derniers sont déclinés de manière exhaustive chaque année, dans le contrat de performance assigné à la DA et découlant du programme 033 dévolu à la Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire. Il est consacré à la mobilisation des ressources financières pour le financement de l'économie.

Dans un contexte national marqué par la résilience de l'économie de laquelle l'industrie des assurances trouve sa matière première, notre marché affiche au cours d'une année de plus, des scores qui témoignent de sa maturation progressive et de son expansion.

Concomitamment, les défis relevant de la surveillance du secteur ainsi que de son encadrement sont sans cesse croissants, importants et davantage complexes. Afin d'y faire face en 2024, la Direction des Assurances sous l'impulsion de sa chaîne hiérarchique du Ministère des Finances, a fait des points suivants ses leitmotivs :

i) La densification des mesures d'assainissement ;
ii) Le renforcement de la solidité financière des compagnies et intermédiaires d'assurances ;
iii) L'amélioration des prestations servies ;
iv) Le financement de l'économie ;
v) La sensibilisation du public sur l'intérêt des assurances ;
vi) La digitalisation financière ;
vii) L'amélioration du climat des affaires entre les acteurs.

Le présent rapport d'activités s'articule autour de deux grands axes qui reviennent sur les activités réalisées, les initiatives prises, les résultats obtenus tout au long de l'année ainsi que les perspectives.

Le premier axe décrit les missions, la feuille de route de la structure durant l'exercice 2024 sans omettre ses environnements externes et internes. Le deuxième quant à lui, dépeint les actions déployées pour réguler le secteur, et l'écosystème de ses relations avec les autres administrations ainsi que les institutions et partenaires internationaux.

INTRODUCTION

The year 2024 once again provided the opportunity for the Directorate of Insurance (DA) to continue achieving its objectives as defined in the organizational chart of the Ministry of Finance. These are comprehensively outlined each year in the performance contract assigned to the DA and stemming from program 033 dedicated to the General Directorate of the Treasury and Financial and Monetary Cooperation. It is dedicated to the mobilization of financial resources for the financing of the economy.

In a national context marked by the resilience of the economy from which the insurance industry derives its raw material, our market, once again this year, shows scores that testify to its progressive maturation and expansion.

Simultaneously, the challenges related to sector oversight and regulation are continuously increasing, significant, and more complex. In order to address this in 2024, the Insurance Directorate, under the impetus of its hierarchical chain from the Ministry of Finance, has made the following points its leitmotifs:

i) The densification of sanitation measures;
ii) The strengthening of the financial stability of insurance companies and intermediaries;
iii) The improvement of the services provided;
iv) The financing of the economy;
v) Raising public awareness about the importance of insurance; vi) Financial digitalization;
vii) The improvement of the business climate among the stakeholders.

The present activity report is structured around two main axes that review the activities carried out, the initiatives taken, the results obtained throughout the year, as well as the prospects.

The first axis describes the missions, the roadmap of the structure during the 2024 fiscal year without omitting its external and internal environments. The second, on the other hand, depicts the actions taken to regulate the sector, and the ecosystem of its relationships with other administrations as well as international institutions and partners.

PREMIÈRE PARTIE

DIRECTION DES ASSURANCES : MISSIONS, ENVIRONNEMENT ET FEUILLE DE ROUTE 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL
DE LA DIRECTION DES ASSURANCES
2024

I. MISSIONS DE LA DIRECTION DES ASSURANCES

La Direction des Assurances est la structure du Ministère des Finances en charge de la régulation du secteur des Assurances. De ce point de vue, son action, tel qu'il ressort de l'annexe II du code des assurances CIMA consiste en :

- la promotion du secteur des assurances ;
- la sauvegarde des intérêts des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurances et de capitalisation ;
- la protection de l'épargne détenue par les compagnies d'assurances en contrepartie des provisions techniques ;
- le rôle d'expert et de conseil immédiat en matière d'assurance auprès des autorités nationales ;
- la surveillance générale du marché des assurances.

Le Décret N°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances fixe ses attributions.

La Direction des Assurances est ainsi chargée :

- de la conception des études d'ordre économique ou statistique concernant les assurances ;
- de la préparation et du suivi de l'application des accords et traités en matière d'assurances ;
- des études sur l'évolution du marché des assurances ;
- de l'expertise et du conseil des autorités nationales en matière d'assurance ; de la surveillance du marché des assurances et de la réassurance;
- de la protection de l'épargne détenue par les compagnies d'assurances ; du suivi de la gestion des assurances administratives ;
- du contrôle des professions connexes ;
- de l'agrément des compagnies et des intermédiaires d'assurances, en liaison avec la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) ;
- du suivi des activités des centres de formation professionnelle en assurances;; de la tenue du fichier de la carte nationale des compagnies d'assurances ;
- des liaisons avec les institutions étrangères et organismes internationaux et interrégionaux dans les secteurs des assurances et de la réassurance ;
- des liaisons avec les associations professionnelles du marché des assurances et de la réassurance ;
- de la conception de la politique de l'État en matière d'assurances, en liaison avec la Conférence Interafricaine des Marché d'Assurances (CIMA).

Elle comprend les trois structures suivantes dont la conjonction des activités concourt à la mise en œuvre de ses attributions :

- l'Inspection des Assurances et des Professions Connexes (IAPC) ;
- la Sous-Direction des Agréments, de la Coopération et du Contentieux (SDACC)
- la Sous-Direction des Statistiques et des Synthèses (SDSS).

Outre ces services centraux, la DA est appuyée par les Services Régionaux des Affaires Monétaires et des Assurances (SRAMA) qui sont des démembrements déconcentrés de la DGTCFM.

La DA est ainsi le point focal de l'État sur les questions d'assurances. Elle évolue dans un environnement avec lequel elle est en interaction permanente et à l'intérieur duquel les attentes sont multiples vis-à-vis du secteur des assurances. En effet, il est attendu que ce secteur joue efficacement les rôles qui

lui sont dévolus notamment, la protection des patrimoines humain et matériel nationaux ainsi que la mobilisation de l'épargne pour le financement de l'économie.

Les interactions entre la DA et les composantes de son environnement externe s'inscrivent dans un cadre d'échanges, d'attentes et de régulation, notamment :

- la protection des intérêts des assurés et bénéficiaires des contrats à travers le visa des polices et des tarifs à commercialiser, les contrôles sur pièces et sur place afin d'évaluer la capacité des assureurs à honorer leurs engagements contractuels, l'intervention dans les cas litigieux ; etc…
- le rôle d'investisseur institutionnel des compagnies d'assurances, renforcé par une réglementation appropriée qui a permis aux assureurs de prendre massivement part aux opérations d'émission des titres publics dans le marché obligataire ;
- la formation des cadres en assurances par le truchement de l'Institut International des Assurances (IIA) et ses démembrements nationaux (Centre Professionnel de Formation en Assurances (CPFA) de Yaoundé et Douala). La participation aux séminaires organisés par le Secrétariat Général de la CIMA et autres organismes d'assurance ;
- la promotion de l'assurance inclusive à travers l'éducation financière, la digitalisation, la vulgarisation de l'assurance de masse et la micro assurance ;
- la mise en place des institutions spécialisées : création prochaine d'une compagnie nationale de réassurance et opérationnalisation du fonds de garantie automobile vont dans ce sens.

II. ENVIRONNEMENT

Les échanges qui découlent de l'environnement dans lequel évolue la DA proviennent à la fois d'éléments internes et externes.

A- ENVIRONNEMENT INTERNE

L'environnement interne de la DA est constitué de facteurs déterminants pour l'atteinte des objectifs. Parmi ceux-ci, il y en a qui constituent des éléments catalyseurs à l'implémentation de ses plans d'actions successifs, tandis que d'autres nécessitent des ajustements réguliers pour s'inscrire dans la dynamique d'accomplissement efficace des tâches.

1- Facteurs favorables

Il s'agit :

- des ressources humaines aux qualifications professionnelles variées, ce qui constitue un atout répondant au caractère pluridisciplinaire de l'Assurance.
- de l'affectation de nouveaux cadres et responsables qui a considérablement contribué à rajeunir les effectifs au cours de ces dernières années. Ceci a œuvré pour dynamiser davantage l'équipe de travail.
- de l'accompagnement multiforme de la hiérarchie à travers l'attention qu'elle accorde aux sollicitations de la DA en vue de faciliter le travail de la structure.

2- Facteurs nécessitant un suivi permanent

Il s'agit de ceux qui nécessitent un monitoring constant de manière à les adapter aux besoins fluctuants de la structure. C'est le cas des ressources matérielles qui sont d'une grande importance car leur disponibilité impacte significativement le rendement des personnels de par l'influence qu'elles ont sur les délais et la qualité du traitement des dossiers.

Outre l'existant en la matière, d'autres mesures d'amélioration sont en cours de réflexion ou d'implémentation. C'est le cas d'une connexion réseau mieux adaptée entre les postes de travail et sur internet, la mise à disposition d'un espace de reprographie pour une édition de masse des rapports ou autres fascicules, la construction de locaux mieux adaptés et le renforcement du parc automobile pour faciliter le déploiement lors des contrôles sur place.

B- ENVIRONNEMENT EXTERNE

Il est composé de facteurs qui existent en dehors des limites de l'organisation, mais qui cependant ont un impact sur cette dernière qui se doit donc de surveiller en permanence ces facteurs car ils sont la base d'une planification stratégique. Elle s'y appuie pour détecter les menaces auxquelles la structure pourrait faire face, et aussi pour identifier les opportunités s'offrant à elle.

1- Opportunités

La Direction des Assurances bénéficie d'appuis multi formes, dont ceux techniques de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et de ses institutions spécialisées ainsi que du soutien d'autres partenaires s'agissant du renforcement des capacités, d'échanges d'expériences et de réflexions visant à réformer le secteur.

Il convient aussi de souligner comme opportunité, la collaboration d'administrations publiques partenaires, des associations professionnelles d'assurances (ASAC, APCAR, CPET, etc.) et autres entités du secteur privé. Cette collaboration concerne les échanges d'informations ou la mise sur pied des cadres de concertation nécessaires à l'évolution de projets importants et pour lesquels une multitude d'intervenants est sollicitée.

2- Entraves au déploiement des activités

Parmi ces dernières, on dénombre :

- la méfiance du public vis à vis des assureurs qui constitue un frein à l'activité de promotion des assurances ;
- le contexte sécuritaire qui entraîne le ralentissement des transactions d'assurances fortement tributaires du volume d'activités;
- les pratiques anticoncurrentielles sur le marché qui constituent un frein dans la mise en œuvre des réformes. En effet les différentes entorses aux règles, notamment la sous-tarification mettent à mal la saine concurrence ;
- le manque de réactivité de certaines entreprises et autres organismes spécialisés sous tutelle, s'agissant de la production des données statistiques et autres informations. Cela influence la maitrise du secteur et plus globalement le pilotage de l'activité ;
- Etc.

III. FEUILLE DE ROUTE 2024

Dans le cadre de ses attributions, la DA joue sa partition dans l'atteinte des objectifs globaux affectés au MINFI pour la réussite de la politique gouvernementale telle que définie par le Chef de l'État.

À cet effet, la lettre d'objectifs annuels adressée par le DGTCFM au Directeur des Assurances a fixé trois objectifs principaux à la DA, dans le cadre du programme 273 rebaptisé 033 dédié à la gestion du Trésor public et au suivi du secteur financier. Il s'agit de :

- porter la voix et défendre les intérêts du Cameroun auprès des instances internationales ;
- améliorer la cadence de règlement des sinistres, puis veiller au respect des obligations légales et contractuelles des compagnies d'assurances ;
- améliorer la connaissance des mécanismes de l'assurance auprès du public et encadrer l'accès aux professions du secteur.

Afin d'y parvenir, en 2024, la DA a apporté sa contribution à l'exécution dudit programme, principalement à travers les actions ci-après :

- l'assainissement du marché en renforçant les contrôles auprès de ses acteurs, notamment les compagnies et les intermédiaires d'assurances. Il s'agit de garantir les conditions promouvant son attractivité par la confiance accrue du public et des autres opérateurs vis-à-vis des assureurs, afin de sécuriser l'épargne nécessaire au règlement des sinistres et éviter au mieux les situations de banqueroute éventuelles ;

- la dynamisation du secteur des assurances et la poursuite des réformes afin de drainer plus de flux financiers et les orienter vers le financement de l'économie et s'assurer de la pérennité des sociétés prestataires ;

- l'accélération du processus de digitalisation financière pour faciliter les procédures, suivre instantanément le circuit pris par les primes depuis l'encaissement pour mieux les sécuriser, permettre aux assurés de vérifier l'effectivité des garanties sur les contrats délivrés, fiabiliser davantage les états financiers en accompagnant les assujettis dans leur élaboration ;

- la diffusion de l'information et la promotion du secteur des assurances.

- Etc.

D'autres actions toutes aussi importantes ont été menées en 2024 et ont contribué à la mise en œuvre du programme 033 de manière plus ou moins directe.

DEUXIÈME PARTIE

ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DES ASSURANCES EN 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL
DE LA DIRECTION DES ASSURANCES
2024

Les activités menées rentrent dans le cadre des attributions dévolues à la DA. Chaque année, en fonction de la politique gouvernementale ou de la conjoncture, une feuille de route est élaborée par le top management de la DGTCFM, pour le compte de la DA. En toile de fonds, figure l'objectif de réitérer les attentes traditionnelles placées en cette dernière et indiquer les objectifs spécifiques à atteindre.

Ces attentes pour être comblées dans leur ensemble, nécessitent que la DA se déploie simultanément et avec efficacité à travers les volets suivants :

- la coordination générale des activités de la DA ;
- l'assainissement du marché ;
- l'encadrement du secteur ;
- la diffusion de l'information ;
- la coopération avec les institutions nationales et internationales.

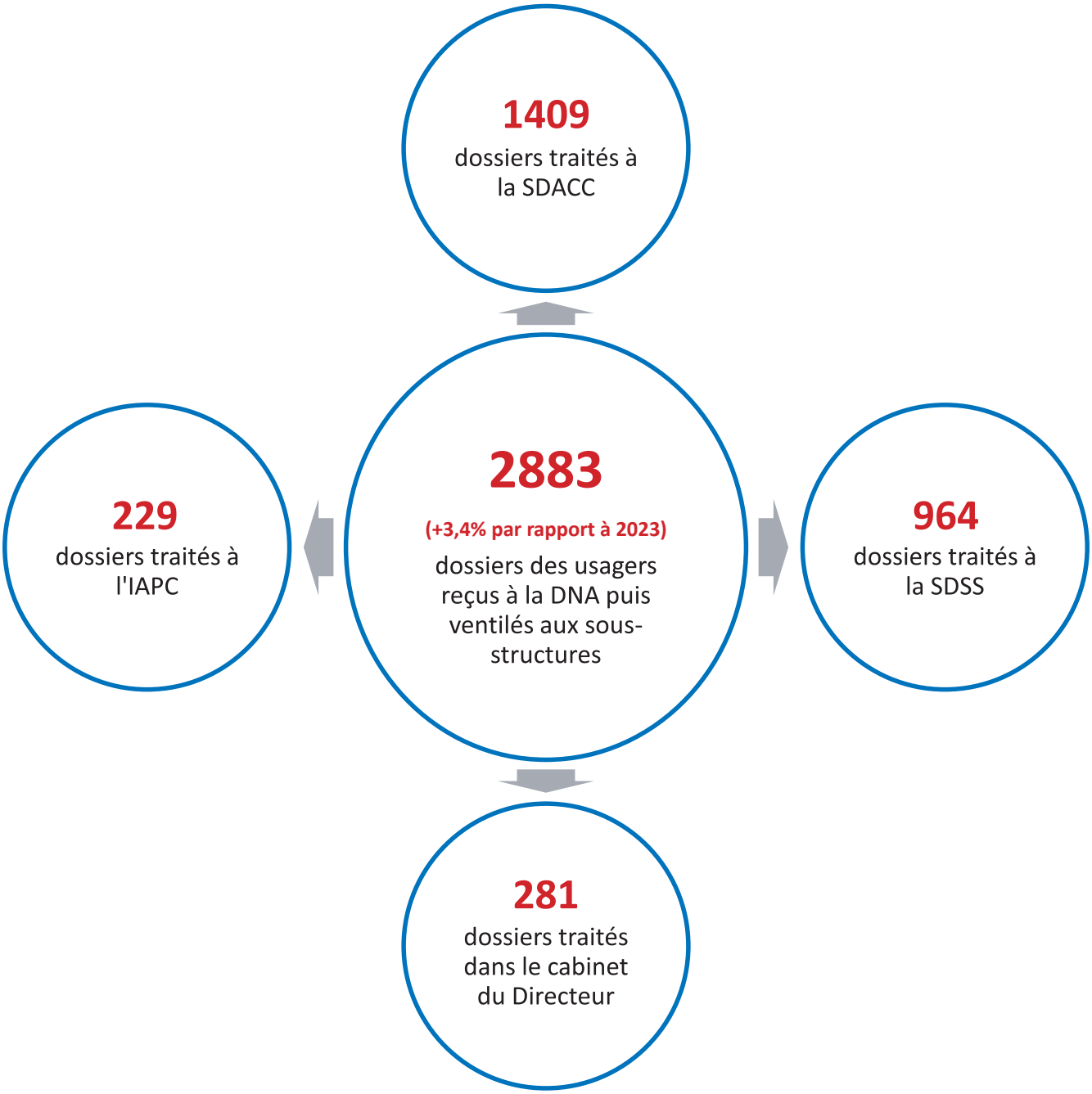
I. COORDINATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

Celle-ci est assurée par Madame le Directeur des Assurances avec un accent mis sur les activités du programme 033 déclinées dans les orientations du contrat de performance assigné à la Direction des Assurances en 2024.

L'une des activités majeures de la coordination est le suivi des dossiers après ventilation vers chacune des trois sous-structures de la DA, en fonction de leurs attributions respectives telles que prévues dans l'organigramme du MINFI. Par ailleurs, certains dossiers sont traités dans le cabinet du Directeur des Assurances compte tenu de leur nature et/ou leur caractère transversal.



Figure 1 : Évaluation du flux de dossiers à la DA et leur ventilation en 2024



Les autres volets de cette coordination sont :

- **Les réunions de coordination :** éléments essentiels dans le fonctionnement des services de la DA, elles permettent de :

- s'assurer que les orientations stratégiques implémentées à la DA s'imbriquent de manière globale avec le programme 033 dévolu à la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- suivre et dévaluer l'activité globale de la DA pour les bilans d'étape par rapport aux objectifs annuels, et donner des orientations ;
- prendre connaissance d'éventuels points d'achoppement rencontrés dans le traitement des dossiers en vue de trouver des solutions en plénière ;
- exposer les problèmes que rencontre le personnel de la structure relativement aux conditions de travail et autres centres d'intérêts.

- **La discipline dans la structure :** ce volet est principalement assuré par le respect de la déontologie notamment :

- la ponctualité et l'assiduité du personnel au service ;
- les rappels à l'ordre ;
- l'exigence de rectitude dans l'accomplissement des tâches en interne ainsi que dans les relations avec les usagers et les entreprises sous-tutelle ;
- la communication au personnel des notes de services et instruction de la hiérarchie ;
- le point sur les délais de traitement des dossiers fixés à un maximum de 72 heures avec des exceptions pour certains d'entre eux du fait de leur complexité ;
- etc.

- **La parfaite collaboration** entre les sous-structures, s'agissant des dossiers ou de la réalisation d'actions à caractère transversal.

- **La recherche des opportunités de formation du personnel ainsi que l'initiation en interne, des séminaires de renforcement des capacités :** ceux-ci sont organisés afin d'améliorer la productivité du personnel et le mettre au fait des nouveaux outils et méthodes de pointe permettant l'accomplissement efficient des tâches, les séances d'imprégnation sont régulièrement organisées à la DA. Elles sont faites sous forme de séminaires de formation principalement.

En 2024, ces séminaires à l'intention du personnel ont tourné autour de trois volets majeurs :

- le management des organisations ;
- la maîtrise des outils de contrôle ;
- l'inclusion financière.

Ces thématiques sont apparues parmi celles pour lesquelles le régulateur ambitionne de renforcer le suivi afin de protéger davantage les bénéficiaires de contrats d'une part, et celles dont l'occurrence des interventions a été notable au cours des dernières années d'autre part.

Figure 2 : Participation du personnel de la DA aux séminaires de formation

1- Management des organisations

Thème 1 : Responsabilité des mandataires et dirigeants sociaux dans l'exercice de leurs fonctions en entreprise ou dans les institutions internationnales
Date :

Thème 2 : Procédure de liquidation d'une société d'assurance, personnes intervenantes et rôle des Directions Nationales des Assurances.
Date : 22 au 26 avril 2024 à Lomé au TOGO.

Thème 3 : Différentes méthodes d'évaluation pédagogiques conformes aux normes du système LMD
Date : novembre 2024 à Yaoundé au Cameroun.

Thème 4 : Organisation des réunions à distance à l'ère du numérique à l'intention des assistantes des Directions Nationales des Assurances
Date : 03 au 07 juin 2024 à Yaoundé au Cameroun.

2- Maîtrise des outils de contrôle

Thème 5 : Cadence de règlem ent des sinistres : aspects conceptuels, méthodologie de détermination, cas pratique.
Date : 04 au 05 avril 2024 à Yaoundé au Cameroun

Thème 6 : Assurance crédit-caution et le mode de suivi des activités des organismes spécialisés dans la fourniture de ces services dans les Etats CIMA
Date : 08 au 12 juillet 2024 à N'djamena au Tchad.

Thème 7 : Gestion des contrats d'assurance incendie et risques annexes : risques simples, risques spéciaux et industriels.
Date : 19 au 23 août 2024 à Yaoundé au Cameroun

Thème 8 : Tarification et provionnement des produits d'assurance vie
Date : 22 au 23 août 2024

Thème 9 : Gestion des sinistres matériels et corporels en assurances responsabilité automobile selon le code CIMA
Date : 21 au 25 octobre 2024 à Yaoundé au Cameroun

3- Inclusion financière

Thème 10 : Assurance TAKAFUL : généralités, dispositif de contrôle sur pièces et sur place en zone CIMA
Date : 07 au 11 Octobre 2024 à Dakar au Sénégal

II. ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ

L'assainissement du marché s'est articulé autour des points suivants en 2024 :

- Les contrôles effectués auprès des intermédiaires d'assurances et autres bureaux directs des compagnies d'assurances ;
- Les contrôles effectués auprès des compagnies d'assurances ;
- L'apurement des dettes inter-compagnies nées de l'application des contrats d'assurances ;
- Le suivi des entreprises en difficulté.

A- CONTRÔLES EFFECTUÉS AUPRÈS DES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET AUTRES BUREAUX DIRECTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Trois types de contrôle ont été effectués auprès des intermédiaires d'assurances en 2024, notamment :

- le contrôle administratif et du respect des dispositions relatives à l'assurance obligatoire RC automobile ;
- le Contrôle de gestion ;
- le contrôle ponctuel sur des volets plus précis, déclenchés par les contrôles sur pièces, les litiges rendus publics, ou les dénonciations de tiers.

1- Le contrôle administratif et du respect des dispositions relatives à l'assurance obligatoire RC automobile :

Synthèse des résultats de ce contrôle

Figure 3 : Actions et résultats du contrôle administratif et du respect de la tarification en assurance RC automobile

ACTIONS MENEES

661	points de vente controlés (+179 par rapport à 2023 et +225 relativement à 2022)
12	bureaux d'assurances scellés
186	bureaux en infractions administrative ou de non respect de la tarification RC automobile
221	• Procès Verbaux délivrés • Sanctions à l'endroit des contrevenants

RESULTATS RELATIFS A L'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR

- Présentation des opérations d'assurances, non pas par des clandestins, mais par les opérateurs autorisés
- Lutte contre la distraction des primes des assurés : mise à l'écart des prestataires indélicats
- Réduction des pratiques anti concurentielles dont la sous-tarification
- Réduction de la délivrance de fauses atttestations d'assurances de RC automobile préjudiciable aux assurés et bénéficiaires de contrats

Le contrôle administratif des intermédiaires d'assurances s'est déroulé en deux phases, compte tenu du nombre important des bureaux à contrôler, ceux-ci étant par ailleurs disséminés sur l'étendue du territoire national.

La première phase concernait uniquement les villes de Yaoundé et Douala, et la deuxième s'est effectuée dans le reste des localités du pays.

Au cours de ce contrôle, il s'est agi de vérifier :

- La situation administrative des points de distribution des produits d'assurances notamment la conformité des autorisations d'exercice de la profession ainsi que celle des documents financiers, le lien probant avec les compagnies d'assurance partenaires, etc.) ;
- la bonne application du tarif minimal obligatoire en assurance de responsabilité civile automobile conformément à l'arrêté N°00380/MINEFI/DCE/A du 16/11/1994.

Figure 4 : Déroulé des 1ère et 2e phases du contrôle sur place des Intermédiaires d'assurances



Les résultats détaillés du contrôle sont les suivants :

209 points de vente des couvertures d'assurances contrôlés.

Tableau 1 : Typologie des points de vente contrôlés

Types de bureaux	Phase 1	Phase 2	Total
Bureaux directs des compagnies d'assurances	101	116	217
Agents généraux	97	120	217
Courtiers	162	58	220
Bureaux clandestins	1	06	07
Total	**361**	**300**	**661**

161 procès-verbaux (P.V) de contrôle délivrés contre 208 en 2022.

Tableau 2 : Typologie des P.V délivrés

Type de procès-verbaux délivrés	Nombre
Constat d'infraction	186
Fermeture	12
Saisie de documents	11
Bris de scellés	00
Autres	00
Total	**209**

Renforcement de l'efficacité du secteur s'agissant de la collecte des impôts et taxes dont les sociétés d'assurances sont les redevables légaux

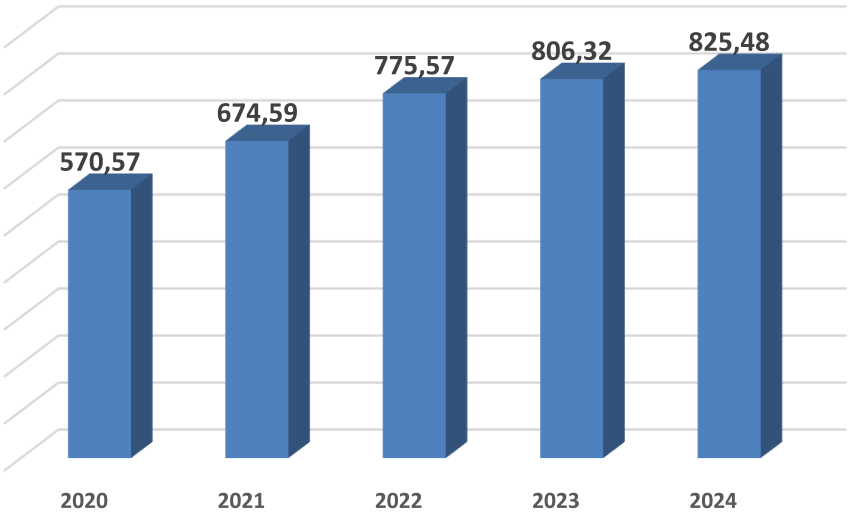
En plus du volet spécifique à l'application des dispositions régissant l'assurance R.C automobile, ce contrôle vérifie par ailleurs :

- la conformité de la tarification en fonction de la puissance fiscale ;
- le paiement de cette assurance au comptant ;
- le suivi du circuit pris par les primes depuis leur encaissement par les intermédiaires, jusqu'à leur reversement aux compagnies partenaires.

Ainsi, ces mesures contribuent à augmenter continuellement et depuis plusieurs années, la collecte des Droits de Timbres Automobile (DTA) lors de la souscription des contrats RC.

À titre d'illustration et concernant le Transport Public des Voyageurs (TPV), les DTA sont évalués à FCFA 825,48 millions en 2024 contre FCFA 806,315 millions en 2023, soit une augmentation de 2,4%.

Graphique 1 : Évolution des DTA collectés sur les véhicules affectés au TPV (en million de FCFA)



Source : Pool TPV

Cette augmentation dérive surtout de l'augmentation des souscriptions relatives à une catégorie de véhicules à forte valeur de DTA, alors même que le nombre de souscriptions total en assurances RC automobile pour la catégorie TPV a diminué, passant de 72.843 en 2023 à 69.804 en 2024. Il en est de même du nombre de véhicules enrôlés qui se situe à 35.520 pour l'exercice sous revue contre 36.919 un an plus tôt.

2- Le contrôle de gestion

Synthèse des résultats de ce contrôle

Figure 5 : Résultats du contrôle

- **05** courtiers et **05** agents généraux contrôlés ;
- **10** rapports contradictoires dressés ;
- Sécurisation de la prime depuis l'encaissement jusqu'au reversement aux compagnies partenaires / identification des circuits non réglementaires pris par la prime ;
- Injonctions pour le respect des modalités de souscription des contrats (délais d'encaissement et de reversement, adéquuation des montants reçus et reversés, etc.) ;
- Sanctions infligées aux contrevenants ;
- Situation de plusieurs intermédiaires régularisée à l'issue du contrôle ou en cours de régularisation.

C'est un contrôle sur place mené auprès des intermédiaires d'assurances, notamment les courtiers et agents généraux. Il passe en revue tous les aspects de l'activité de ceux-ci à savoir : la régularité administrative, la gestion technique, les équilibres financiers, etc.

Figure 6 : Déroulé du contrôle de gestion

OBJECTIFS	DEROULEMENT
• **10 intermédiaires à contrôler :** - Contrôler la gestion technique; - Contrôler la gestion financière; - Evaluer la santé financière; - S'apesantir sur tout autre aspect significatif	• **Date :** 06/05/2024- 31/05/2024 ; 10 intermédiaires d'assurances controlés (échantillon sélectionné en fonction du chiffre d'affaires, des risques opérationnels et de l'écart temporel entre le dernier contrôle et celui de 2024).

3- Contrôle du reversement des primes encaissées et contrôle du paiement des commissions aux intermédiaires.

Ce contrôle a pour objectif de faire le point sur les transactions entre les compagnies d'assurances et les intermédiaires d'assurances, à travers l'application des articles 541, 542 et 544 du code des assurances.

Figure 7 : Déroulé du contrôle du reversement des primes encaissées et contrôle du paiement des commissions aux intermédiaires

OBJECTIFS
• **Examiner la situation auprès de toutes les 17 compagnies d'assurances dommages notamment :** - Contrôler le reversement des primes encaissées par les intermédiaires ; - Contrôler le paiement des commissions dues par les compagnies d'assurances aux intermédiaires

DEROULEMENT

• **REVERSEMENT DES PRIMES :**
10 intermédiaires d'assurances controlés (échantillon sélectionné en fonction du chiffre d'affaires, des risques opérationnels et de l'écart temporel entre le dernier contrôle et celui de 2024).
- **Date :** du 01 au 30 Novembre 2024 ;
- **16 compagnies d'assurances controlées ;**
- **Montant** reversé après Controle en cours de consolidation ;
- **Sanctions** reglementaires en cours d'examen.

• **PAIEMENT DES COMMISSIONS :**
- **Date :** 01 au 30 Juillet 2024;
- **Montant** payé pour apurement en cours de consolidation.

4- Contrôles ponctuels sur des volets précis

Il s'agit des descentes auprès des intermédiaires et autres, non pas forcément prévues dans le plan d'actions annuel, mais que la DA met en œuvre en réaction à la conjoncture, aux résultats de contrôles sur pièces qui signaleraient des défaillances nécessitant des interventions rapides, aux litiges portés à l'attention de la Tutelle, à des dénonciations, etc.

En 2024, la Direction des assurances en collaboration avec l'ASAC, a effectué deux contrôles de ce type notamment :

• **Le contrôle de l'authenticité des attestations d'assurances RC automobile et des Cartes Roses CEMAC en circulation :**

Contexte	• Fausses attestations d'assurances RC automobile vendues aux usagers et en circulation ; • Conséquences: aucune indemnisation en cas de sinistre pour les assurés qui se croient pourtant couverts ; • Risques de distraction des primes, impôts et taxes collectés par les vendeurs.
Déroulement de la mission	• Opérations coup de point sur les voies de circulation routière ; • Actions étalées sur 2 phases ; • Localités de déploiement: villes de Douala, Yaoundé, Bafoussam, Bertoua et Garoua
Actions menées	• **1ere phase : 8512** attestations d'assurances et cartes roses dont copies collectées auprès des usagers de la route lors de la 1ere phase ; • **2nde phase :** vérification de l'authenticité de ces pièces et auprès de l'ASAC et du Bureau National de la Carte Rose
Résultats	• Dépouillement et analyse des recoupements effectués en cours.

- **Le contrôle inopiné de la tarification de l'assurance RC automobile et du circuit pris par la prime après encaissement**

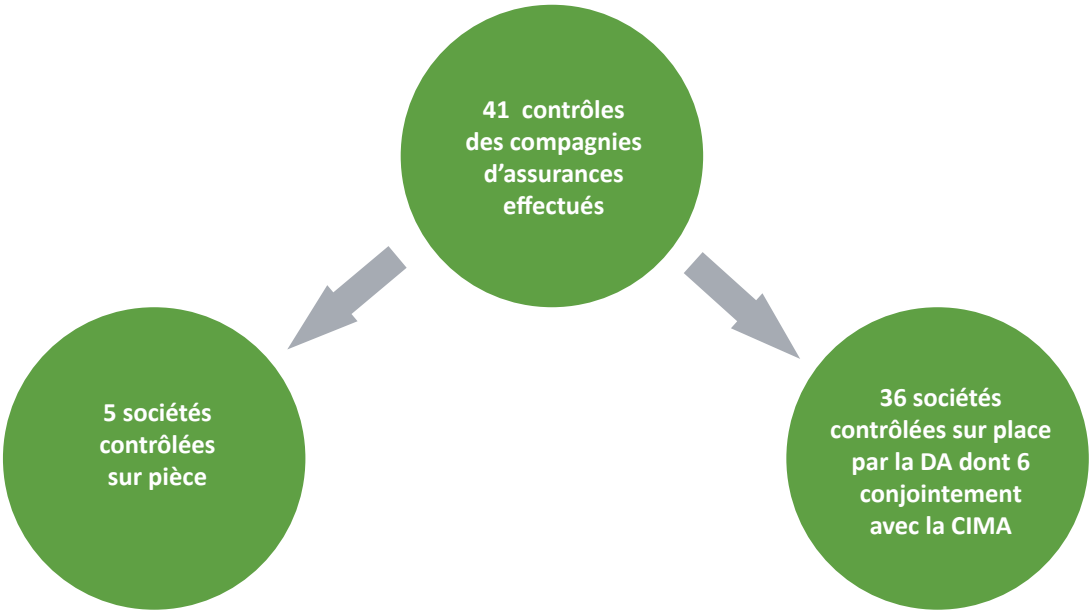
Contexte	Déroulement	Actions	Résultats
• Dissimulation du fait de la sous-tarification, de pièces probantes lors des contrôles annoncés d'avance ; • Circuit de la prime potentiellement non conforme au vu d'éléments d'alerte ; • Tenue de double comptabilité frauduleuse.	• Date : Avril et Mai 2024 ; • 10 intermédiaires d'assurances contrôlés.	• Tests de cohérence entre les documents de souscription ; • Recoupements entre structures d'intermédiation en collusion d'activités.	• 1 société scellée ; • Procès verbaux (P.V) de constat d'infraction délivrés ; • P.V de saisie de documents délivrés ; • Blâme adressé par le Ministre des Finances à l'encontre d'une société de courtage ; • Procédure contradictoire en cours pour certaines structures.

Tableau 3 : Récapitulatif des contrôles ponctuels effectués en 2024

Type de contrôle	Élément déclencheur	Objectif	Nombre	Dates	Actions menées	Résultat
Contrôle de la collaboration atypique mise en place par certains intermédiaires d'assurances	Contrôle sur pièces ayant mis en exergue l'utilisation par un intermédiaire, des services d'un autre comme apporteur d'affaires rémunérés à la commission	- S'assurer que dans ce dispositif inhabituel, il n'y a pas de distraction des primes ; -Suivre la traçabilité du DTA et de la TVA depuis l'encaissement et s'assurer qu'ils ne sont pas impactés par les dysfonc-tionnements inhérents à la collaboration concernée	02 courtiers ciblés ; 05 compagnies d'assurances identifiées pour recoupements	Février et septembre 2023 Juin 2023	-contrôle sur place auprès des courtiers concernés : examen des documents de production, d'encaissement et de reversement des primes ; -descente auprès de 05 compagnies d'assurances partenaires pour authentifier les informations recueillies et autres éclaircissements	**- Primes :** évaluation par la DA du volume des primes potentiellement distraits dans ce circuit ; **- DTA et TVA :** détermination du montant de ces impôts potentiellement distraits ou non recouvré du fait de la vente des assurances à crédit ; **- Situation du dossier :** Procédure contradictoire en cours
Contrôle de l'activité d'un intermédiaire d'assurances	Contrôle de gestion ayant permis de déceler de nombreux dysfonc-tionnements	auditer la production et s'assurer du reversement des primes auprès de la compagnie concernée	01 courtier ciblé 01 compagnie d'assurance identifiée pour rapprochements	Juin 2023 Septembre 2023	idem	idem

B- CONTRÔLES EFFECTUÉS AUPRÈS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Figure 7 : Contrôles auprès des compagnies



28 compagnies d'assurances animent le marché. Elles sont les piliers de cette industrie compte tenu de leur rôle de bouclier contre les risques. Celles-ci proposent les solutions de couverture, font les cotations y relatives et réalisent les prestations d'indemnisation dues. C'est dire combien la surveillance de ces entreprises est primordiale pour le bon fonctionnement du secteur, son attractivité et même sa crédibilité.

Le contrôle des compagnies d'assurances vise à :

- faire respecter les engagements des compagnies d'assurance vis-à-vis de la clientèle, à terme ou au moment de la réalisation des prestations ;
- déceler les situations potentielles ou avérées de déséquilibre financier de ces entreprises et prendre des mesures de redressement pour réduire leur exposition à la ruine, situation dommageable aux assurés et à la sécurité sociale des employés ;
- s'assurer de la conformité des opérations de souscription et de placements financiers pour avoir une assiette de primes en adéquation avec les risques couverts et le financement de l'économie par le truchement des assureurs.

Ce contrôle est initié soit par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) de la CIMA en collaboration avec la Direction des Assurances, soit directement par cette dernière au regard de son plan d'actions avec compte-rendu au Ministre des Finances et organes dédiés de la CIMA.

Ces contrôles reposent sur deux modes opératoires à savoir :

- les contrôles sur pièces par lesquels le régulateur examine les états financiers des entreprises pour vérifier leur cohérence et faire ressortir les situations de déséquilibre ou les anomalies le cas échéant ;
- les contrôles sur place en vertu desquels la tutelle se déploie au siège des compagnies ou de leurs démembrements pour examiner les documents, faire les recoupements nécessaires et tirer les conclusions.

1- Contrôles sur pièces

Deux activités principales ont marqué le contrôle sur pièces :

a) Le suivi des réponses des sociétés ayant fait l'objet de contrôle sur pièces avant l'exercice 2024, et la mise en œuvre des mesures de redressement auxquelles les compagnies d'assurances s'étaient engagées.

Figure 8 : Déroulé de l'activité de suivi des sociétés contrôlées sur pièces en 2022

4 SOCIETES AYANT FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE SUR PIECES EN 2023 AVEC SUIVI EN 2024 :

- ALLIANZ Assurance
- ALLIANZ Assurance Vie
- SANLAM Life Insurance
- PRUDENTIAL Life Insurance
- ZENITHE Insurance

ACTIONS MENEES EN 2024 :

- Suivi de la mise en oeuvre des engagements pris pour améliorer la situation financière ;
- Nouvelle évaluation des situations concernées ;
- Redéfinition des mesures correctives le cas échéant.

RESULTATS :

- Eclaircissements apportés à la suite du contrôle par les sociétés contrôlées;
- Inscription des observations d'amélioration du régulateur dans les objectifs de pilotage de la structure

b) Les nouveaux contrôles sur pièces effectués pour cinq sociétés d'assurances dont quatre sociétés dommage et une société vie. Le choix des entreprises et axes de contrôle découle de l'activité permanente de la DA s'agissant de l'examen systématique des reporting financiers et statistiques, transmis périodiquement par les compagnies d'assurances.

Pour les sociétés ayant fait l'objet de ce type de contrôle, l'attention a été attirée par certains indicateurs (taux de frais généraux, taux de sinistralité, couverture des engagements réglementés, etc.) dont la valeur ou la tendance d'évolution, auront nécessité des analyses approfondies de la situation de l'entreprise.

Figure 9 : Déroulé du contrôle sur pièces en 2023

5 SOCIETES AYANT FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE SUR PIECES EN 2024 :

- GMC Assurance
- PRUDENCIAL GENERAL
- ALLIANZ VIE
- SAAR Assurance
- ROYAL ONYX

ACTIONS MENEES EN 2024 :

- Examen de la situation des entreprises sur divers volets (production, prestations, solvabilité, rentabilité, etc.);
-Transmission du compte rendu et des conclusions de contrôles aux sociétés concernées pour la phase contradictoire;
- Demande de prise de mesures de redressement pour les déséquilibres et autres dysfonctionnements constatés

RESULTATS :

- Mise en évidence précoce de la détérioration des situations des entreprises concernées ;
- Indication des mesures correctives à mettre en oeuvre;
- Risque de ruine amoindrie : défense des intérêts des assurés et bénéficiaires des contrats sauvegardés, sécurité sociale des employés préservée.

Il s'agit de :
- diagnostiquer d'éventuelles insuffisances et entrevoir leur impact sur les indicateurs des compagnies et leur capacité à honorer leurs engagements ;
- demander des éclaircissements à l'entreprise, d'y diligenter des contrôles sur place afin d'avoir une meilleure appréciation ;
- élaborer des plans de redressement visant à les faire sortir des situations de déséquilibre.

Les observations issues desdits contrôles ont été notifiées aux sociétés concernées pour réactions dans le cadre de la procédure contradictoire.

2- Contrôles sur place

18 compagnies ont fait l'objet de contrôles sur place en 2024 dont 17 en assurances dommages et 01 représentation d'une société de réassurance.

Ces contrôles ont concerné divers volets du fonctionnement et de l'exploitation des compagnies d'assurance du marché. Ils ont été réalisés pour des nécessités d'intervention face à des situations susceptibles de déséquilibre, le suivi de la mise en œuvre des réformes et des injonctions du régulateur, ainsi que d'autres aspects relevant de la gouvernance des entreprises.

Figure 10 : Déroulé des contrôles sur place

Contrôle du reversement des primes

- **01er au 30 Novembre 2024**
- **17** sociétés dommages contrôlées ;
- S'assurer du reversement effectif des primes par les intermédiaires d'assurances aux compagnies d'assurances partenaires, et évaluer les montants cumulés des arriérés et rétentions de primes pour apurement ;
- **FCFA 7,5 milliards** d'arriérés de primes recouvrés lors de la dernière évaluation, sur un stock chiffré à FCFA 10,3 milliards en 2023, soit un taux d'apurement de plus de 72,82% ;
- **En perspective :** poursuite des opérations d'apurement en 2025.

Payement des commissions

- **01er au 30 juillet 2024**
- Evaluer les créances des intermédiaires d'assurances sur les compagnies partenaires , afin d'apaiser le climat de collaboration et mettre fin à la lenteur observée dans le paiement des commissions d'apport d'affaires ;
- **309 intermédiaires** (courtiers et agents généraux) interpellés pour le point de la situation ;
- Procédure contradictoire en cours.

Contrôle de l'application de l'article 13 du code CIMA

- **09 Février au 11 mars 2024**
- Contrôler le respect de l'application des dispositions de l'article 13 qui interdit dans le principe la vente des assurances à crédit ;
- faire le point sur les arriérés concernant les risques de l'Etat et ses démembrements ;
- **16** sociétés IARD controlées ;
- Transmission des rapports de contrôle aux sociétés ;
- Phase contradictoire en cours.

Contrôle des prestations en vie

- **Initié par la CIMA**
- **03** sociétés contrôlées ;
- Passer tous les volets de la vie des sociétés d'assurances en revue (souscription et application des contrats, solvabilité, situation patrimoniale, reglement des sinistres,etc.) afin de déceler tout type de dysfonctionnement et prendre des mesures conservatoires ;
- Périodique ;
- Transmission du rapport de contrôle aux sociétés ;
- pour la phase contradictoire en cours.

C- SUIVI DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Dans le cycle de vie de toute société, il peut arriver que cette dernière ne parvienne plus à respecter ses engagements vis-à-vis de ses clients, ou qu'elle soit déséquilibrée financièrement.

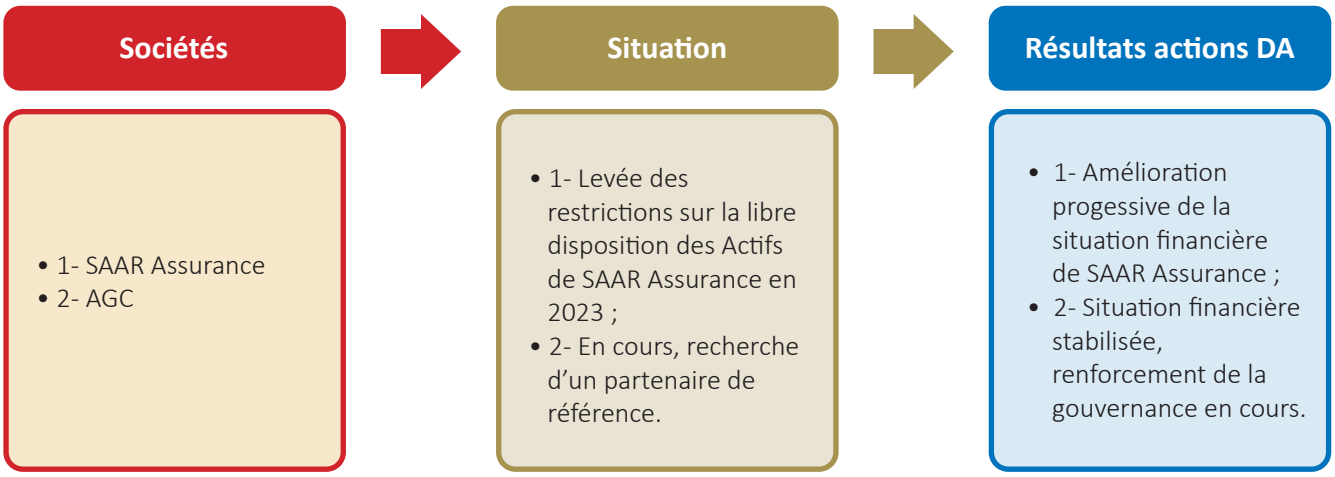
Ceci a souvent été observé dans le marché camerounais des assurances. Aussi, lorsque les agrégats les plus déterminants affichent des déséquilibres, le régulateur communautaire active en collaboration avec la DA qui en est relai, un ensemble de procédures de redressement afin d'éviter sa faillite qui serait dommageable aux assurés et menacerait la paix sociale.

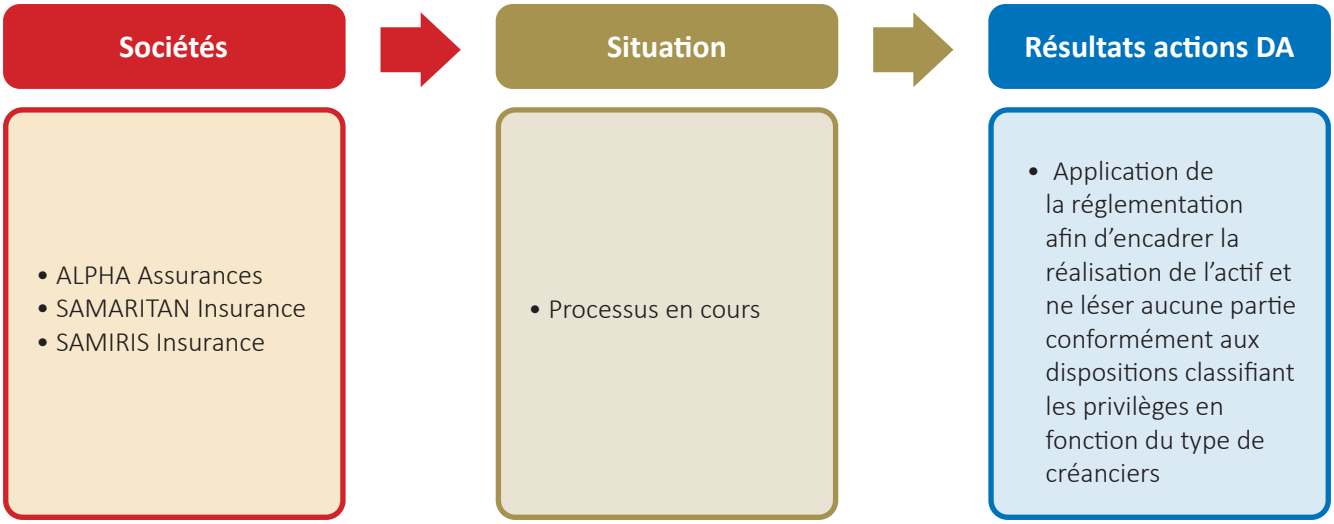
Graduellement, ces procédures vont de la surveillance permanente à la liquidation en passant par la mise sous administration provisoire.

Ci-dessous les actions menées dans ce cadre :

1- Suivi des sociétés en liquidation

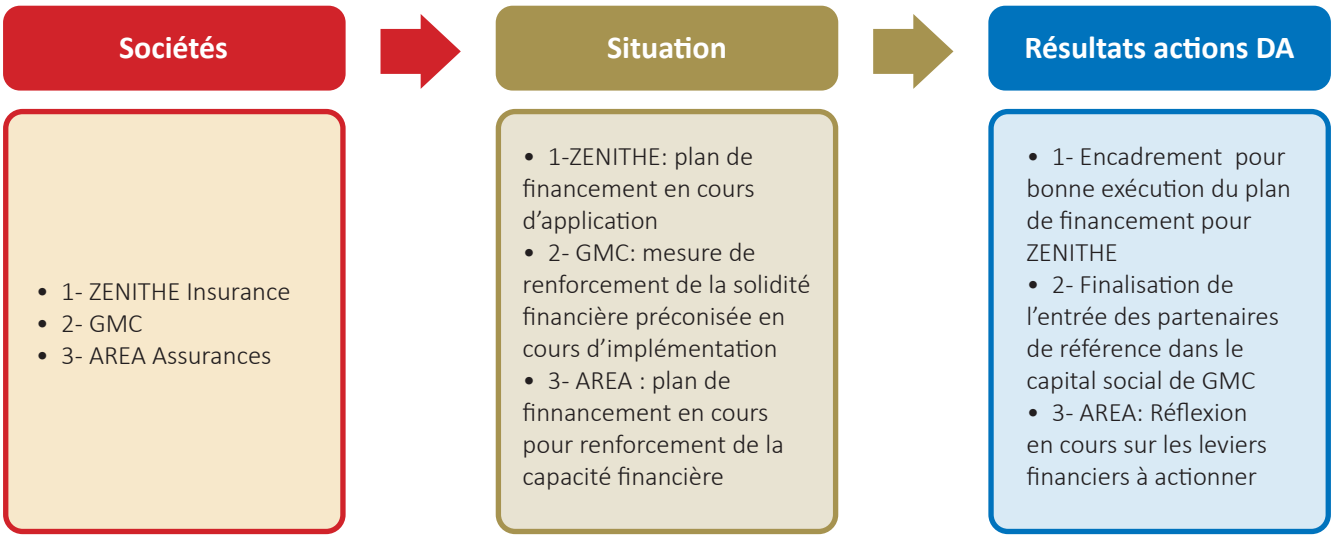
Figure 11 : Suivi des sociétés en liquidation





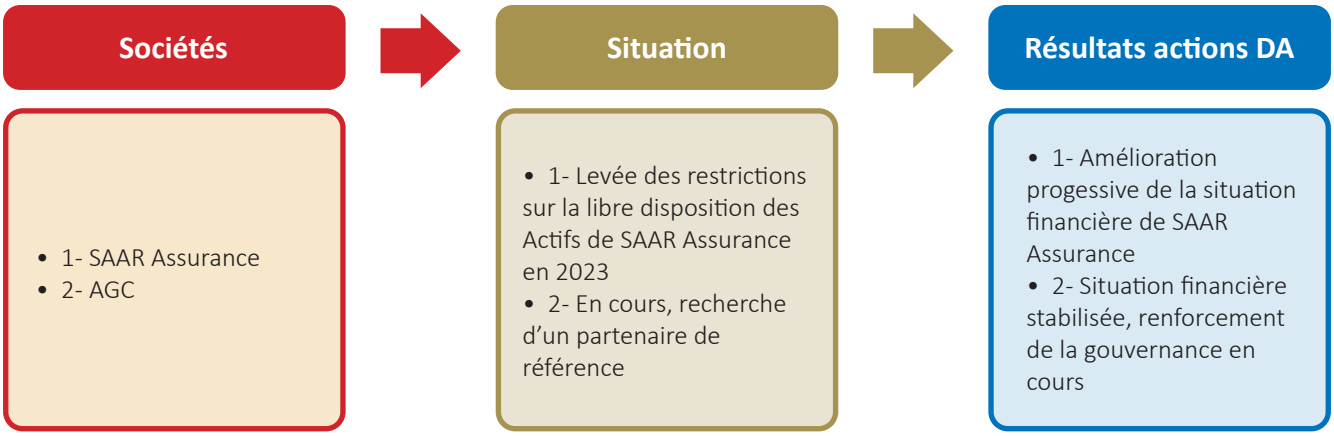
2- Assistance technique et mise en oeuvre des injonctions de la CRCA

Figure 12 : Monitoring des sociétés sous assistances technique



3- Suivi et assistance des sociétés sous surveillance permanente

Figure 13 : Monitoring des sociétés sous surveillance permanente



III. ENCADREMENT DU MARCHÉ ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le développement du marché qui suit la tendance haussière du volume d'activités national, nécessite de la DA un monitoring permanent. Il s'agit :

- d'encadrer le marché permanemment pour créer les conditions d'une expansion notable et maîtrisée ;
- de renseigner à travers les indicateurs pertinents, les acteurs économiques eux-mêmes, et le public sur l'état des lieux du secteur et ses tendances évolutives. Ceci via la diffusion des informations statistiques du marché, volet marqué ces dernières années par l'amélioration qualitative et quantitative du système d'informations des assurances.

A- ENCADREMENT DU MARCHÉ

Sept activités y sont dédiées :

- la réalisation des études de suivi du marché ;
- la digitalisation du marché ;
- l'agrément des intermédiaires et autres professions d'assurances ;
- la suspension d'activités pour les intermédiaires d'assurances en infraction ;
- le règlement des contentieux ;
- l'éducation financière des populations ;
- la mise en œuvre et suivi des reformes.

1- Réalisation des études de suivi du marché

L'encadrement du marché pour qu'il soit optimal, nécessite une maitrise par les différentes parties prenantes de tous les enjeux.

La Direction des Assurances a entrepris à cet effet, d'initier des études sur les aspects déterminants du secteur, ou sur des faits d'actualité qui pourraient impacter le marché. Ceci permet d'avoir un état des lieux actualisé des indicateurs de suivi, de connaitre les facteurs explicatifs des évolutions observées dans le secteur pour mieux piloter l'activité, rendre compte de l'efficacité ou de l'incidence des réformes, des chocs exogènes, etc…

Au cours de l'exercice 2024, cette volonté s'est traduite par la finalisation de l'étude portant mise en œuvre du règlement **N°003/CIMA/PCMA/PCE/2018 de la CIMA, qui rallonge le délai de prescription des contrats d'assurance et affecte les fonds en déshérence à la Caisse des Dépôts et Consignations**.

Figure 14 : Résultats de l'étude sur l'Asset Management des sociétés d'assurances vie

01 ÉTUDE MAJEURE RÉALISÉE

THÈME : Asset Management des sociétés d'assurance vie

RÉSULTATS

Conclusions de l'étude

- Pratique de l'ALM : (i) externalisation de cette activité par environ 75% des sociétés cibles ;
- 80% des actifs sont localisés au Cameroun avec une appétence pour les moins risqués notamment les obligations (46,67% de la valeur) et les dépôts en banque (35,87%) ;
- Structurellement, les flux annuels de revenus de placement ne couvrent pas les promesses de rémunération de l'épargne pour la plupart des sociétés ;
- La contribution de l'ALM à la profitabilité de ces entreprises est importante et se situe en moyenne à 50% de la formation du résultat net ;
- Les investissements en assurance vie sont plus avantageux qu'en banque si on se base sur la fiscalité, les taux d'intérêt créditeur des dépôts, la limitation des mouvements de retraits avant terme et les taux d'emprunt dans certains cas. En revanche, la banque est plus attractive s'agissant des montants de prêts potentiels et le terme des remboursements qui est plus long.

Actions menées

- Collecte des données nécessaires à l'étude auprès des sociétés d'assurance vie du marché, traitement des données, élaboration des indicateurs, rédaction ;
- Exploitation des dossiers annuels transmis à la DA par les entreprises ;
- Recommandations formulées pour corriger les dysfonctionnements dérivant de l'étude.

Corpus juridique

- Diffusion des résultats de l'étude auprès du personnel de la DA et plus largement auprès du marché ;
- Contrôle sur place à effectuer pour conforter les résultats de l'étude ;
- Application des dispositifs visant à protéger les assurés et bénéficiaires de contrats en cas de dysfonctionnements relevés.



RAPPELS

Contexte de l'étude :

Le taux de couverture des engagements des assureurs vie est de 107,93% pour l'ensemble de la branche. Il pourrait augurer des difficultés pour certaines sociétés à avoir des performances satisfaisantes dans leur gestion actif/passif au vu de la marge excédentaire faible (8%). Parallèlement, depuis plus d'un quinquennat, les flux de produits financiers nets n'arrivent pas à réaliser dans leur globalité, les promesses de rémunération annuelle de l'épargne des assurés. Les ressources affectées à la rémunération des contrats sont potentiellement insuffisantes d'où un risque de défaut potentiel et la nécessité d'avoir une bonne gestion actif/passif pour espérer améliorer cette situation.

Objectifs :

- Faire un état des lieux de la pratique de l'asset management sous sa forme moderne et professionnelle, au sein des compagnies d'assurances vie et capitalisation du Cameroun d'une part, ainsi que des contraintes et incitations dérivant de l'environnement dans lequel ses stratégies sont déployées d'autre part ;
- Jauger le niveau d'utilisation de cet outil dans la branche vie du marché ;
- Mesurer son impact dans le respect des engagements des assureurs vis-à-vis des bénéficiaires de contrats notamment en ce qui concerne la rémunération de l'épargne de la communauté des assurés et autres récipiendaires, ainsi que dans les équilibres financiers des sociétés d'assurances vie ;
- Évaluer les avantages comparatifs des produits d'assurances vie dans l'écosystème financier notamment les banques.

2- Digitalisation Financière

Elle a été effective au cours de l'année 2024 à travers la mise en exploitation du Système de Traitement automatisé des Etats Modèles des Intermédiaires d'Assurances (STEMIA), la pré-réception technique de l'Application d'Elaboration Automatisé des Etats Modèles des Intermédiaires d'Assurances (APLEMIA), ainsi que la poursuite de l'opérationnalisation de la plateforme de centralisation des Attestations d'Assurances Automobile.

En marge de tout ceci et afin de permettre au personnel d'accéder facilement à toutes ces plateformes, une connexion Internet a été mise en place et couvre tous les services de la Direction des Assurances.

Trois actions phares conduites :

- pré-réception technique de l'outil de production des états financiers des intermédiaires d'assurances ;
- gestion automatisée des attestations d'assurance RC automobile ;
- traitement automatisé du flux massif des comptes courants des intermédiaires d'assurances.

a- Pré-réception technique de l'outil de production des états financiers des intermédiaires d'assurances

Des difficultés sont observées dans la production et la collecte des données statistiques définies par les articles 548 à 560 du code CIMA, relevant du cycle d'exploitation et des données du patrimoine des intermédiaires. En vue d'y remédier, le Ministre des Finances a autorisé la mise sur pied d'une application informatique de gestion des données des intermédiaires d'assurances. Ladite activité se présente ainsi qu'il suit :

Figure 15 : Déroulement de la mise sur pied de l'application APLEMIA

OBJECTIFS

- Adapter davantage la première mouture de l'application aux pratiques de commercialisation des intermédiaires d'assurance;
- Selectionner un panel d'intermédiaires pour une phase pilote afin de vérifier la pleine fonctionnalité de APLEMIA et l'intégration des besoins des intermédiairesr;
- Conduire le chronogramme de suivi des livrables.

ACTIONS MENÉES

- **15** réunions d'évaluation des travaux du prestataire avec l'équipe projet;
- **05** réunions de validation des modules et extrants de l'application;
- **02** Etudes pilotes menées pendant un mois auprès de 25 intermédiaires afin de tester la solution proposée et garantir que l'application est compatible le quotidien des entités.

RÉSULTATS

- **100%** des intermédiaires selectionnés ont exprimé leur satisfécit sur le fonctionnement de l'application;
- **01** pré-reception technique de l'application sur la partie relative aux intermédiaires d'assurances ;
- A fin 2024, le taux global de mise en oeuvre de l'application est de 99%.

PERSPECTIVES

- Livraison et réception complètes d'APLEMIA;
- Large vulgarisation de l'application dans le marché.

b- Gestion automatisée des attestations d'assurance RC automobile

Après les opérations de sécurisation des attestations d'assurance automobile à travers un hologramme, la Direction des Assurances et l'Association des Sociétés d'Assurance du Cameroun ont entrepris de suivre numériquement le circuit de vente de l'assurance responsabilité civile automobile.

La figure ci-dessous donne les détails de cette activité.

Figure 16 : Déroulé du suivi automatisé des attestations d'assurances RC automobile

OBJECTIFS VISÉS

Digitalisation de la gestion des attestations d'assurances automobiles. Spécifiquement, il s'agit :

- d'assurer une meilleure traçabilité des attestations d'assurance afin de lutter contre les malversations observées dans la branche responsabilité civile automobile (fausse attestation, duplication, falsification, sous-tarification)
- d'éviter la non assurance en donnant la possibilité aux assurés de vérifier à tout moment leur authenticité

ACTIVITÉS MENÉES

- réunions de concertation entre les différentes parties prenantes
- désigation du prestataire en charge de l'élaboration et l'opérationnalisation de la plateforme
- sessions de formations au profit du personnel de la DA par le prestataire sélectionné
- suivi permanent

AUTRES UTILISATEURS POTENTIELS

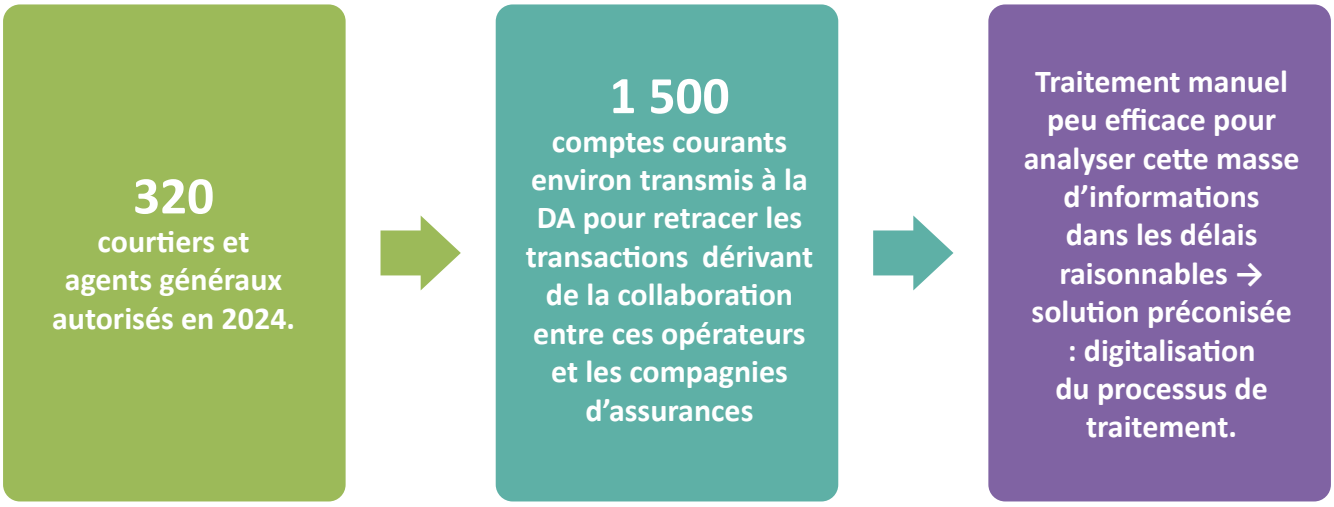
- les services fiscaux notamment la Direction Générale des Impôts
- les forces de maintien de l'ordre
- les assurés et bénéficiaires des contrats
- les victimes

RÉSULTATS

- mise en ligne de l'application et possiilité d'utilisation par le grand public
- limitation de la sous-tarification automobile
- amélioration du chiffre d'affaires de l'assurance de RC automobile
- sécurisation de la TVA et du DTA collectés
- contrôle élargi et instantané du tarif appliqué

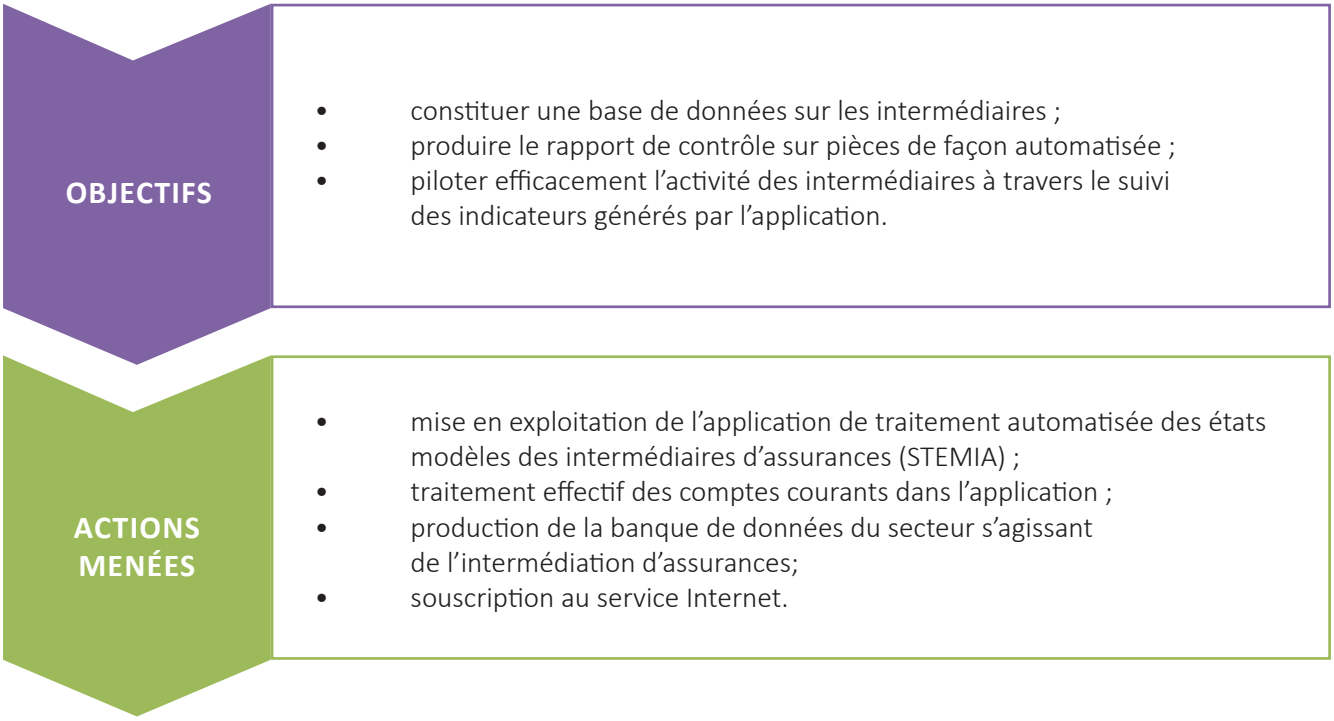
c- Traitement automatisé du flux massif des comptes courants des intermédiaires d'assurances

Figure 17 : Densité du flux d'informations transmis par les courtiers et agents généraux



La situation précédemment décrite a donné lieu à l'activité portant élaboration de l'application informatique permettant de traiter de façon intelligente les comptes courants trimestriels. Ci-dessous les détails y afférents :

Figure 18 : : Déroulé du suivi de STEMIA



RÉSULTATS

- **799 comptes courants traités et saisis**, représentant les 31,39% attendus desdits états ;
- production des états globaux de suivi des intermédiaires sur les dépôts tardifs, les évolutions des soldes et des arrièrés.

PERSPECTIVES

- doter STEMIA des fonctionnalités additionnelles permettant :
  - le contrôle sur pièces automatisé des dossiers annuels des intermédiaires d'assurance ;
  - la production des notes de synthèse sur les intermédiaires et le suivi de la mise en oeuvre des observations.

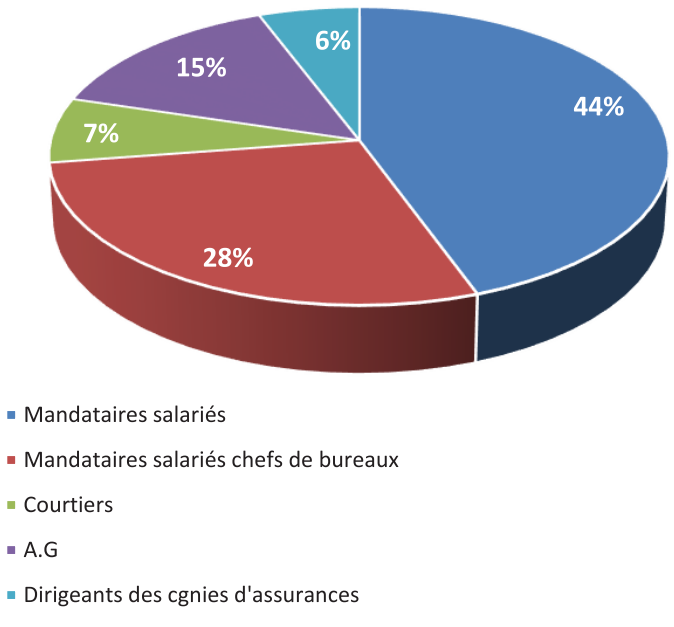
3- Agrément des intermédiaires et autres professions d'assurances

Il s'agit de soumettre les demandes d'accès aux professions du secteur à une sélection conforme aux exigences réglementaires en la matière, afin que les prestataires remplissent les conditions d'honorabilité et de capacité professionnelle. L'objectif est de professionnaliser davantage le secteur et éviter les mauvaises pratiques.

Graphique 2 : Traitement des dossiers de demandes d'agrément

309 **dossiers de demande d'agrément ont été traités à la Direction des Assurances.**

La distribution est la suivante :



Nombre d'agréments accordés :

- 105 Mandataires salariés
- 49 Mandataires salariés chefs de bureaux
- 26 Courtiers
- 21 Agents Généraux
- 03 avis favorables de la CIMA pour les Dirigeants de compagnies d'assurances et de réassurance (PCA, DG, DGA)

4- Suspension d'activités pour les intermédiaires d'assurances en infraction

Une mission visant à actualiser la liste des intermédiaires d'assurances a été menée courant février 2024. S'agissant des suspensions d'activités de certains intermédiaires au courant de l'exercice sous revue, elle s'est opérée sur la base des conclusions des missions de contrôle de reversement des primes et d'actualisation du fichier des courtiers et agents généraux effectués courant 2023 et 2024 respectivement.

Figure 19 : Déroulement de la mission d'actualisation de la liste des intermédiaires d'assurances

Objectifs	Actions menées	Résultats
• Vérifier la conformité de l'exercice des professions de courtiers et agents généraux d'assurances, sur la base de la disponibilité et de la conformité des documents requis (agrément, garantie financière, assurance de responsabilité,civile professionnelle et non rétention des primes) ; • Mettre à l'écart et/ou rappeler à l'ordre les intermédiaires ne disposant pas de documents répondant aux critères.	• **309** courtiers et agents généraux contrôlés, soit la majeure partie des opérateurs de ces professions d'assurances; • Demande d'actualisation des documents dans des délais précis pour les intermédiaires en infraction ; • Large diffusion de l'invitation à régularisation.	• **106** intermédiaires d'assurances suspendus dont 64 régularisations ; • **86,40 %** des intermédiaires, soit un effectif de 267, fonctionnent avec des documents conformes ; • **Crédibilité** renforcée des professions de courtiers et agents généraux ; • **Publication** de la liste annuelle des intermédiaires d'assurances par communiqués ministériels N°00000272/MINFI/SG/ DGTCFM/DA/SDACC/SA et N°00000272/MINFI/SG/ DGTCFM/DA/SDACC/SA du 23 mars 2024.

5- Règlement des contentieux

La multiplicité des acteurs aux intérêts parfois divergents, les interprétations parfois erronées des textes ou alors les entorses à la réglementation ou autres conventions entre les acteurs, sont sources de contentieux de plus en plus portés à l'attention du régulateur pour intervention.

237 dossiers contentieux ont été traités à la Direction des Assurances en 2024, contre 142 en 2023. Ils opposaient les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance aux compagnies, les intermédiaires aux compagnies partenaires, et les compagnies d'assurances pour ce qui est des litiges inter compagnies.

Graphique 3 : Contentieux par type de protagonistes



6- Mise en œuvre et suivi des reformes

En 2024, pas moins de quatre (4) réformes majeures synthétisées dans les tableaux ci-après ont fait l'objet d'un suivi à la DA :

Figure 20 : Déroulé de la mise en œuvre et du suivi des réformes majeures

Réformes	Initiateur	Objectifs globaux	Actions et Résultats
1- Article 329-3	CIMA	Renforcer la surface financière des compagnies d'assurances par : - l'augmentation du capital minimum de FCFA 1 milliard à 5 milliards d'ici 12/2027 avec une phase transitoire de FCFA 3 milliards d'échéance 12/2022 - le relèvement du taux minimum des fonds propres par rapport au capital social qui passe de 50% à 80%.	Action : Suivi permanent de l'arrimage de toutes les sociétés à cette exigence. Résultat : toutes les 28 compagnies du marché satisfont à date au minimum de FCFA 3 milliards.
1- Projet d'institution d'une cession légale au Cameroun 2- Projet de création de la Société Nationale 3- Projet de mise sur pied du Fonds de Garantie Automobile	DA	1- renforcer le dispositif visant à limiter la fuite des capitaux d'assurance. 2- augmenter la capacité de souscription des entreprises de droit Camerounais. 3- mettre sur pied un mécanisme de pprise en charge des victimes des accidents de la circulation occasionnés par des automobilistes non identifiés.	1- Avant projet de loi transmis aux services du Premier Ministre ; tenue de plusieurs réunions du comité interministériel dédié ; 2- Consultations public/privé pour divers aspects de constitution de la société en cours 3- Décret d'application attendu, suivi de l'évolution du dossier

Afin d'optimiser le fonctionnement du secteur et s'arrimer aux normes internationales d'un marché en mutation, des réformes y sont régulièrement menées. Elles sont le fait de la CIMA, des assureurs prestataires et de la DA.

En qualité de tutelle nationale du secteur la DA est le relai opérationnel de la CIMA en matière d'implémentation desdites réformes. De même, dans son rôle d'encadrement du marché, elle s'assure de la conformité sur plusieurs volets des initiatives des organisations professionnelles, visant à modifier ou améliorer les dispositifs de souscription ou d'indemnisation.

Quant aux réformes impulsées depuis la DA, elles découlent de la nécessité de tenir compte des spécificités du marché national. Dans ce contexte, elle apporte des solutions appropriées aux différentes conjonctures et écueils qui plombent le développement du secteur.

7- Éducation financière de la population

La promotion de l'assurances figure parmi les objectifs du régulateur relatif à une sécurisation accrue des populations et de leur patrimoine.

Par le truchement de ce canal, une matrice d'actions a été élaborée à la DA. Parmi ces actions phares, figure l'intensification de la communication autour des assurances avec pour cible le grand public. Ce mode opératoire est sous-tendu par l'organisation à tour de rôle dans les régions du pays, des Journées Portes Ouvertes des Assurances.

Ce sont des symposiums auxquels sont conviées les forces vives des régions, les assureurs et acteurs des professions connexes ainsi que les populations cibles. Il s'agit de présenter l'intérêt des assurances, faire l'état des lieux de ce secteur d'activités, nouer des partenariats porteurs et communiquer sur les réformes récentes, tout en échangeant sur les problématiques à même d'accroitre le taux de pénétration dans le pays.

Courant 2024, trois forum régionaux ont été organisés. Ils se sont traduits par un engouement populaire et une campagne médiatique pour une sensibilisation de masse en matière d'assurances.



Tableau 4 : Vulgarisation des assurances auprès du public

Région	Ville	Date	Thème général	Déroulement	Thèmes d'ateliers	Nombrede participants	Résolutions recommandations à l'issue des travaux
SUD-OUEST	LIMBE	10 Mai 2024	La protection de l'épargne des assurés en assurances vie et capitalisation	- Vulgarisation de masse à travers les médias (réseaux sociaux, radio et télévisions	- le règlement des sinistres dans le marché camerounais des assurances - la plateforme digitale pour le contrôle et le suivi des attestations d'assurances automobiles	500	- organisation plus régulière des journées portes ouvertes - Inscrire les enseignements d'assurances dans les programmes académiques et scolaires pour sensibiliser précocement les populations - synergies renforcées entre les différents acteurs du marché
SUD	KRIBI	28 Juillet 2024	La protection de l'épargne des assurés en assurances vie et capitalisation	idem	La protection de l'épargne des assurés en assurances vie et capitalisation	127	- Accent sur l'assurance vie et capitalisation dans la communication
LITTORAL	DOUALA	23 et 24 octobre 2024	- La protection de l'épargne des assurés en assurances vie et capitalisation ; - Table ronde	idem	1) Rôle de l'assurance vie ; 2) Protection de l'épargne des assurés en assurance vie et capitalisation ; 3) Les exclusions de garanties, les cas de déchéances et les inopposabilités en assurance ; 4) L'indépendance des Experts Techniques et des médecins conseils dans l'évaluation des sinistres. Mirages ou réalité ?	506	- Rencontres entre les Assureurs et Experts Techniques sur l'égide de la Tutelle des assurances ; - Respect des délais de paiement des honoraires des Experts Techniques par les compagnies d'assurances

B- DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR LE SECTEUR DES ASSURANCES

Le pilotage de l'activité d'assurances a pour corollaire le suivi des dynamiques d'évolution des principaux indicateurs et autres agrégats afin d'avoir une perception actualisée du marché pour la prise des mesures adéquates d'une part, et fournir la bonne information aux agents économiques dans le but de les renseigner sur ce secteur en perpétuelle évolution d'autre part.

La DA s'y attèle au quotidien à travers des actions multiformes dont :

- La production du Rapport Annuel du Marché des Assurances ;
- La production du Bulletin Statistique Annuel des Intermédiaires d'Assurances (BUSIA) ;
- La production du Rapport d'Activités de la Direction des Assurances ;
- La production de la carte nationale des assurances ;
- La production des guides actualisés de l'usager de l'assurance : prospectus sur les conditions d'agrément aux métiers des assurances et prospectus sur les procédures d'indemnisation ;

1- Production du Rapport Annuel du Marché Camerounais des Assurances

Il s'agit d'une publication de la DA. Elle présente les statistiques du secteur concernant les volumes d'activités et la santé financière des sociétés d'assurances, notamment : la souscription, l'exécution des contrats, la solvabilité et la rentabilité, etc.

Il y est décliné, pour chacun de ces volets, les encours des indicateurs et leurs dynamiques d'évolution dans le temps, de manière à apprécier la situation de chaque compagnie et agréger les données pour avoir une situation d'ensemble du marché.

Tableau 5 : Déroulé de l'élaboration du rapport annuel du marché

Activité	Objectif	Actions menées	Résultats
Production du Rapport Annuel	- Présenter à travers une revue annuelle, les principaux indicateurs du marché camerounais des assurances, afin de donner aux opérateurs économiques et au public les informations sur la production et les prestations des compagnies d'assurances, leur solvabilité et autres équilibres financiers, ainsi que les dynamques d'évolution de ces volets d'analyse.	- recueil des statistiques dans les dossiers annuels des entreprises, - collectes d'autres données actualisées auprès des compagnies d'assurances, - traitement des données, - calcul des indicateurs, - analyse des évolutions, - rédaction, - relecture, - reprographie, - large diffusion.	- statistiques du marché des assurances actualisées, - large diffusion de la situation du marché opérée, concernant la souscription, les prestations, la solvabilité, etc., - mise à jour de la base de données de la DA sur les statistiques du marché.

ZOOM SUR LE MARCHE DES ASSURANCES EN 2023

Le marché camerounais des assurances est un espace où interagissent divers intervenants. Les indicateurs sont en perpétuelle évolution, traduisant ainsi la vitalité et les mutations du secteur concernant la production, les prestations, la solvabilité et la rentabilité des entreprises.

1- **Les acteurs en présence :** 28 compagnies continuent d'offrir des couvertures dans le marché dont 17 sociétés dommages et 11 sociétés vie et capitalisation. Ce nombre est en augmentation d'une société par rapport à 2022, avec l'entrée au cours de l'exercice de la société CHANAS Assurances Vie.Quant aux intermédiaires d'assurances, ils sont au nombre de 399 contre 375 un an plus tôt, soit une augmentation de 24 opérateurs.

2- **Le volume d'activités :** en 2023, le marché des assurances poursuit son expansion avec un chiffre d'affaires de FCFA 274,65 milliards, soit une progression de 7,14% par rapport à 2022. Cette augmentation est moins prononcée que celles connues en 2021 et 2022 où elle se situait respectivement à 8,7% et 11,5%. Ceci est surtout le fait de la croissance atone qu'a connue la branche vie, celle-ci étant de 1,32% après 13,51% un an plus tôt. Ce fléchissement est principalement imputable à la baisse des flux de cotisations d'un contrat groupe souscrit en 2022 avec rappel des cotisations, et dont la prime n'a pas été reconduite dans les mêmes proportions en 2023.

3- **Les prestations et autres charges :** les sinistres payés et autres prestations augmentent de 13,1% en glissement annuel et se chiffrent à FCFA 125,32 milliards. En ordre de grandeur, ce montant représente 45,63% des primes émises contre 43,23% un an plus tôt.

Les charges de gestion qui se chiffrent à FCFA 62,92 milliards, constituent une proportion de 22,9% desdites primes dont 10,73% pour les frais généraux et 12,17% pour les commissions versées aux intermédiaires d'assurances.

4- **Les équilibres financiers :** concernant l'activité courante, le secteur demeure attractif avec un résultat net d'exploitation global de FCFA 22,8 milliards, soit une évolution de près de 50% en un an. Cette embellie est en partie sous-tendue par la croissance fulgurante des produits financiers (+63,64%) dérivant des placements des sociétés dans le marchés financier et immobilier, puis d'une amélioration du solde de réassurance.

S'agissant des critères de solvabilité, le marché affiche de belles performances. Ainsi, les fonds propres exigibles par rapport au niveau d'activités sont chiffrés à FCFA 44,60 milliards contre FCFA 151,72 milliards effectivement disponibles, soit un taux de marge de solvabilité de 340,14% pour 319,34% en 2022. Aussi, les engagements contractuels des assureurs principalement vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats, sont couverts à hauteur de 113,04% par les actifs admis par la réglementation des placements.

5- **Financement de l'économie :** le secteur réaffirme sa contribution en la matière. Les actifs financiers et immobiliers sus-évoqués et dans lesquels les assureurs investissent, sont évalués à FCFA 582,23 milliard en 2023, soit une hausse de 5,38% par rapport à l'exercice précédent. Ils sont davantage constitués par les « obligations et autres valeurs d'état » (31%), les « dépôts en banque » (30%) et les « droits réels immobiliers » (12%).

Un autre déploiement des assureurs en 2023 concernant le financement de l'économie, est le début du transfert des fonds en déshérence domiciliés dans les sociétés vie et capitalisation, à la Caisse des Dépôts et Consignations, soit FCFA 3,7 milliards concernés pour 6 200 comptes dormants. Ces opérations devraient se poursuivre au cours des exercices ultérieurs.

2- Production du Bulletin Statistique Annuel des Intermédiaires d'Assurances (BUSIA)

Document de synthèse de l'activité des intermédiaires d'assurances, le BUSIA a vocation à vulgariser les informations relevant du déploiement de ces opérateurs pris individuellement ou dans leur ensemble.

Tableau 6 : Déroulé de l'élaboration du Bulletin Statistique Annuel des Intermédiaires d'Assurances

Activité	Objectif	Actions menées	Résultats
Production du Bulletin Statistique Annuel des Intermédiaires d'Assurances	- Mettre sur pied un baromètre des activités des intermédiaires d'assurances, compte tenu de leur poids dans l'animation du marché	- Collecte des données nécessaires auprès des courtiers et agents généraux du secteur - traitement des données - rédaction - large diffusion	- Système d'informations du secteur amélioré - statistiques de l'intermédiation d'assurances mises à jour - vulgarisation des activités et de la situation des intermédiaires opérée, - Actualisation de la base de données de la DA sur les statistiques de l'intermédiation



ZOOM SUR L'INTERMEDIATION DES ASSURANCES EN 2023

1- Maillage territorial et caractéristiques juridiques des intermédiaires d'assurance

Deux cent soixante dix-sept (277) courtiers et agents généraux d'assurances ont présenté les opérations d'assurances en 2023. Douala et Yaoundé comptent 45,13% et 36,82% des effectifs nationaux.

Les formes juridiques revêtues par ces opérateurs sont les SARL (82,57% des intermédiaires contre 79% en 2022), les SA (13,30 % contre 11% un an plus tôt), les autres formes (5,13%).

Quant au capital social, il est évalué à FCFA 4,32 milliards, ce qui reste modeste car représentant 3,36% du capital social du secteur, compagnies et intermédiaires d'assurances compris. 63,64% de ces structures ont un capital n'excédant pas FCFA 1 million. 80% d'entre elles ont des fonds propres supérieurs à 50% du capital social comme le prévoit l' OHADA

2- Contribution à l'animation du secteur

Cette contribution s'effectue sous le polyptique :

(i) **La production :** l'apport des courtiers et agents généraux est substantielle avec FCFA 107,00 milliards de primes émises en 2023 soit 38,77% du chiffre d'affaires du secteur des assurances. En glissement annuel, les primes émises par les compagnies d'assurances à travers les courtiers et agents généraux, sont en hausse de 19,94 %. L'un des faits marquants est que 81,66% des primes issues de ces opérateurs, sont le fait de seulement 10% d entre eux.

(ii) **L'application des contrats :** avec environ FCFA 15,88 milliards de sinistres dommage et de prestations vie payés soit environ 12,67% des règlements totaux du marché, les intermédiaires ont une implication appréciable dans l'application des contrats.

(iii) **Le conseil des tiers :** en 2023, les activités de conseil des sociétés publiques et privées puis de particuliers, ont rapporté FCFA 1,43 FCFA d'honoraires aux courtiers et agents généraux d'assurances. Ce montant est en progression notable de 51,63% et témoignerait de la confiance accrue dont jouissent les intermédiaires auprès des opérateurs économiques.

(iv) **L'offre d'emplois :** les courtiers et agents généraux emploient plus de 1061 personnes, ce qui représente environ le tiers des effectifs embauchés dans le marché des assurances.

3- Qualité de la gestion

637 conventions de collaboration ont été signées entre les intermédiaires et les compagnies d'assurances en 2023. Ces conventions ont donné lieu à des mouvements de fonds entre ces partenaires de plus de FCFA 96,85 milliards À la fin de cet exercice et toutes transactions confondues, ce sont les compagnies qui sont redevables vis-à-vis des intermédiaires pour FCFA 459,54 millions. Il s'agit d'un renversement de tendance car au cours des deux derrières années, les courtiers et agents généraux étaient globalement débiteurs pour FCFA 1092,98 millions en 2022 et 148,41 millions en 2021. Outre la professionnalisation progressive du marché, ceci est le résultat de l'encadrement du régulateur qui a mis en oeuvre des mesures contraignantes visant à garantir l'apurement des créances partenariales.

ZOOM SUR L'INTERMEDIATION DES ASSURANCES EN 2023

Quant aux arriérés de primes consentis via les intermédiaires, ils se chiffrent à FCFA 3,88 milliards et représentent un peu plus de 16% des arriérés de tout le marché. L'Etat et ses démembrements en détiennent une part importante soit 37,89% de cet agrégat.

S'agissant de la garantie financière à laquelle les intermédiaires sont astreints pour couvrir les risques de manipulation des fonds qui transitent par eux, un pourcentage de 45,14% de ces opérateurs sont en sous-couverture. Le niveau effectif affiché dans les attestations y relatives est en deçà du minimum réglementaire ce qui peut être préjudiciable pour les partenaires d'affaires le cas échéant.

4- La santé financière des courtiers et agents généraux

Le résultat net de ce pan d'activités connait une croissance forte de 59,54% en 2023 pour une valeur de FCFA 7,37 milliards, ce qui témoigne d'une meilleure maitrise des charges. La forte proportion des intermédiaires ayant des résultats positifs soit plus de 70% de ceux-ci, a contribué à cette embellie.

S'agissant de la situation patrimoniale, la valeur des actifs mobiliers, immobiliers, financiers et immatériels détenus par les intermédiaires, est de FCFA FCFA 22,45 milliards contre 20,73 milliards en 2022 tandis que le passif comptable global se situe à FCFA 27,23 milliards

Avec un ratio de liquidité générale de 64,76%, les performances relatives au paiement des engagements de court terme, laissent augurer de possibles tensions de trésoreries en 2023.

Quant au critère de solvabilité, le coefficient y afférent qui est de 19, 96% est en recul et inférieur à la moyenne quinquennale de 24,73%, soit une dépendance de plus en plus forte de ces acteurs vis-à-vis des créanciers extérieurs ce qui peut entamer la confiance compte tenu du poids du service de la dette. Toutefois, cette situation semble contrastée par la capacité d'autofinancement d'ensemble qui a connu une augmentation significative de 34,15% en 2023 pour se situer à FCFA 8,26 milliards. Ceci laisse présager la marge financière appréciable dont disposeraient une partie de ces entreprises pour le financement de leurs investissements et le remboursement des crédits.



IV. COOPÉRATION AVEC LES INSTITUTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

L'exercice sous revue a été marqué par diverses interactions entre la Direction des Assurances et bon nombre d'institutions et associations tant à l'intérieur du pays, qu'à l'étranger.

A- AU PLAN NATIONAL

En plus des échanges traditionnels entrant dans le champ classique de la collaboration verticale avec la hiérarchie, la DA a échangé de manière notable avec certaines structures du MINFI. Il s'est agi de créer des synergies, et faire progresser des sujets d'intérêt commun ou s'éclairer mutuellement compte tenu du caractère transversal de certains dossiers.

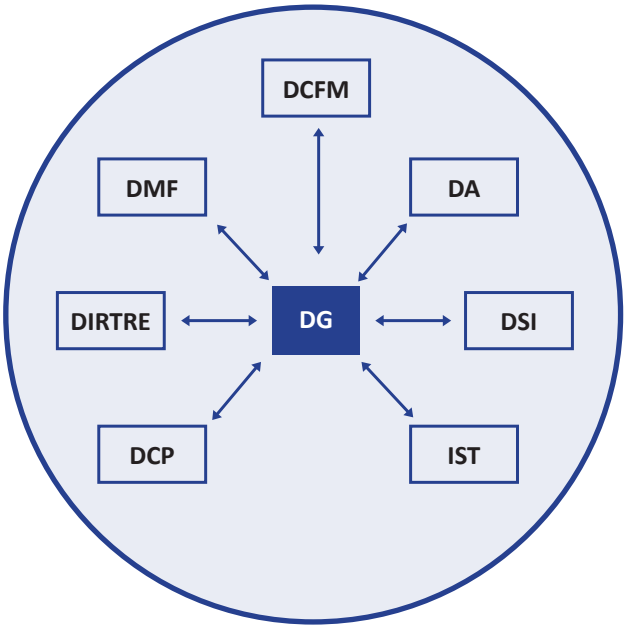
Au demeurant, son rôle de service technique de l'État en matière d'assurance, fait qu'elle entretient des relations avec plusieurs autres administrations.

1- Participation aux activités de la DGTCFM

Les différentes structures de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, travaillent en bonne collaboration pour atteindre l'objectif principal à elle assigné, à savoir la gestion du trésor public et le suivi du secteur financier.

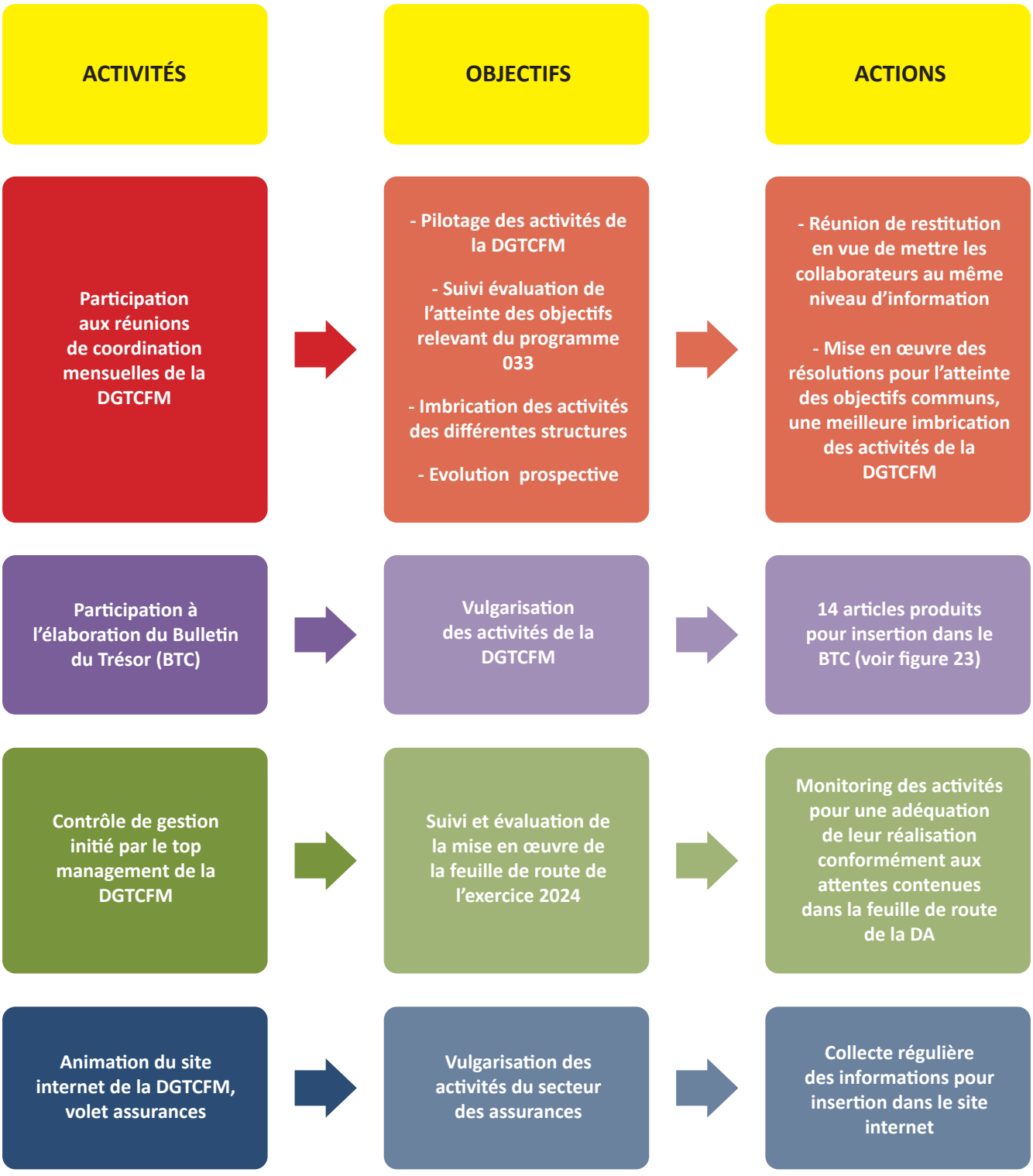
Le programme 033 définit des objectifs spécifiques pour chaque structure de la DGTCFM et sert de cadre de référence à cette synergie d'actions. Un suivi- évaluation régulier est effectué lors des réunions de coordination de la DGTCFM, en collaboration avec l'entité chargée du contrôle de gestion.

Figure 4 : Collaborations verticale et horizontale de la DA au sein de la DGTCFM



Concernant spécifiquement la Direction des Assurances, ci-dessous un aperçu de ses principales activités au sein de la DGTCFM.

Figure 7 : Activités de la DA au sein de la DGTCFM



La participation à l'élaboration du « Bulletin du Trésor Camerounais » a donné lieu, comme lors des années précédentes, à la production d'articles sur plusieurs thématiques sur des questions de conjoncture ou en vue d'édifier le public relativement à certains volets de l'assurance.

Figure 23 : Les articles de la D.A dans les numéros du Bulletin du Trésor, exercice 2024

PARTICIPATION A L'ELABORATION DE LA REVUE TRIMESTRIELLE DE LA DGTCFM «BULLETIN DU TRESOR» (BTC)

14 ARTICLES PRODUITS PAR LA D.A

édition spéciale d'avril 2024 sur le personnel du trésor
Mot de Madame le Directeur sur l'approche genre au sein de la DGTCFM

BTC N°32/ août 2024
L'INTERMÉDIATION DES ASSURANCES AU CAMEROUN
M. ZAMBO ZAMBO Francis

UNE CAMEROUNAISE PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CICA-RE : Mme MENDOUA
Mme MEFIRE Claire épse OTTOU TABI

BTC N°33/ décembre 2024
INTERVIEW DE MADAME LE DIRECTEUR DES ASSURANCES
Mme ABOUI Antoni Jubilaire, épse MENDOUA, Directeur des Assurances

INDEMNISATION DIRECTE DES ASSURES (IDA)
M. KOUAGHU TCHUISSEU Eric

CONTRIBUTION DU SECTEUR DES ASSURANCES AU TRANSFERT DES FONDS A LA CDEC
M. ZAMBO ZAMBO Francis

SOLVABILITE ET PERFORMANCE
Mme TSIAGUE Epse FENKE

L'ASSURANCE CREDIT
M. HELL MBODE

L'ASSURANCE AUTOMOBILE UN IMPERATIF FACE AU FLEAU DES ACCIDENTS
DE LA ROUTE AU CAMEROUN
Mme MEFIRE épse OTTOU TABI

DIGITALISATION DE LA VENTE DES PRODUITS D'ASSURANCE
SECTEUR DES ASSURANCES ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE
L'ASSURANCE ET DEPENSE DE CONSOMMATION
M. MVONDO MEZANG

TRANSFERT DES FONDS AUX REASSUREURS
Mme MINKO épse ZO'OBO

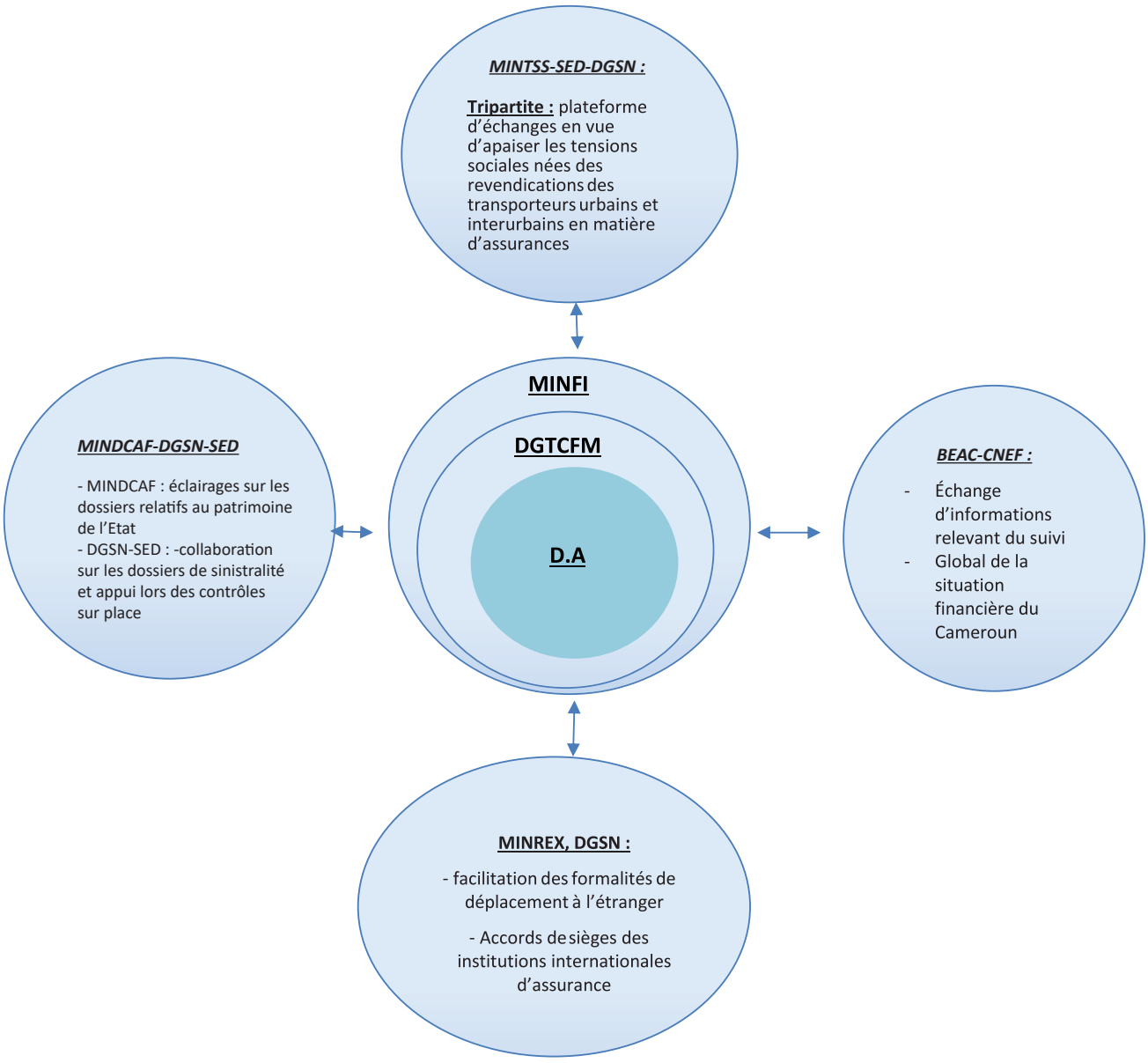
CAMEROON'S DIPLOMACY CONTINUES TO SHINE ON THE INTERNATIONAL SCENE/ATIDI
M MBEINTA LAMBERT

Aussi, en dehors de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, la Direction des Assurances interagit avec d'autres structures du Ministère des Finances. Il s'agit de :

- la Direction des Affaires Juridiques pour les échanges d'information, des éclairages et un accompagnement de cette structure pour des dossiers à caractère juridique ;
- la Division de la Communication dans le cadre des procédures de communication externe.
- la Division de la Prévision dans le cadre du Comité de la Balance des Paiements en vue de l'alimentation de la banque de données économiques et financières.
- Etc.

Par ailleurs et principalement dans son rôle dévolu de conseil de l'État en matière d'assurances et aussi dans l'objectif de faciliter des procédures liées à son fonctionnement et ses interventions, la DA a collaboré avec des entités publiques hors du ministère tel qu'illustré ainsi qu'il suit :

Figure 24 : Relations avec les administrations d'autres entités publiques



2- Relations avec les faîtières de la profession

La Direction des Assurances s'inscrit par ailleurs dans la politique de dialogue public/privé prônée au MINFI. Ce dialogue s'opère par la détermination concertée des orientations importantes du marché des assurances. Ceci est d'autant plus indiqué que la réussite optimale des actions, réformes et autres conciliabules, est plus ou moins tributaire de la sensibilisation et de l'adhésion du secteur privé. Les assureurs sont les catalyseurs, voire les cibles privilégiées desdites actions et réformes.

Afin d'avoir des interlocuteurs uniques pour chaque profession d'assurance (intermédiaire d'assurances, compagnie d'assurance, expert technique, etc), la DA privilégie la collaboration avec leurs instances faitières. Il s'agit principalement de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) pour les compagnies d'assurances, l'Association Professionnelle des Courtiers d'Assurances et de Réassurance (APCAR) pour les courtiers, et la Chambre Professionnelle des Experts Techniques (CPET). Les syndicats des consommateurs manifestent de plus en plus leur intérêt à travailler avec le régulateur.

a- Relations avec l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC)

En 2024, elles se sont déroulées dans le cadre des échanges de bons procédés, la concertation permanente, le suivi des travaux d'implémentation des projets en gestation, etc. Ceci s'est opéré à travers la tenue des réunions bipartites aux ordres du jour fort à propos, les échanges plus ou moins formels, la présence aux travaux portant Assemblées Générales de l'ASAC, et la participation aux sessions du conseil de gestion du Centre Professionnel de Formation en Assurance (CPFA), pour lequel l'ASAC est membre tandis que le MINFI assure la coordination des activités.

En outre, l'ASAC a contribué aux missions d'assainissement du marché qui participent à promouvoir une saine concurrence entre ses membres.

L'on a également noté une collaboration agissante en vue de diligenter le paiement des sinistres automobiles à travers la levée des blocages inhérents aux dettes inter compagnies, relevant des recours subrogatoires et pour comptes.

Figure 25 : Activités menées avec l'ASAC en vue d'améliorer les prestations automobiles

CONTEXTE

- **Blocage dans le processus d'indemnisation des sinistres de RC automobile du fait des dettes inter compagnies relatives aux recours subrogatoires et pour comptes non apurés ;**
- **Freins dans l'opérationnalisation des initiatives (IDA, CNA, etc.) des compagnies d'assurances en vue d'accélérer la cadence de paiement des sinistres.**

OBJECTIFS

- **Lever les écueils identifiés par la mise en place d'un dispositif facilitateur ;**
- **Evaluer la masse des recours en suspens ;**
- **Inciter les compagnies à apurer les montants dus et préalablement reconstitués.**

ACTIONS MENÉES

- **21 réunions de la Commission tripartiteDA/ASAC/POOL TPV tenue en vue de lever les blocages relatifs à l'apurement des dettes inter compagnies, compagnies vs assurés.**

PERSPECTIVES

- **Poursuite du suivi des paiements en 2025**

RÉSULTATS

- **3812 dossiers déjà appurés en 2024 sur un total de 5954 soit un taux d'apurement de 64,12% ;**
- **FCFA 3,09 milliards déjà apurés en 2024 sur FCFA 8 milliards, soit un taux d'apurement en valeur de 38,7% ;**
- **1970 dossiers de recours pour compte qui concernent les créances des assurés sur les compagnies, ont été soldés sur un total de 2069 soit un taux de règlement de 95,6% ;**
- **FCFA 954,25 millions payés au titre des recours pour compte en 2024 sur FCFA 1,02 milliard , soit un taux d'apurement de 93,55%.**

L'ASAC a également soutenu les initiatives d'inclusion financière visant à augmenter le taux de pénétration de l'assurance, en participant aux Journées Portes Ouvertes des Assurances organisées par la DA dans les régions.

b- Relations avec l'APCAR

L'année 2024 a été marquée au sein de l'APCAR par l'organisation de son Assemblée Générale élective le 19 juin 2024 à son siège à Douala. La DA en tant que tutelle du secteur y a pris part. A l'issue de ces assises, le nouveau bureau se présente ainsi qu'il suit :

- Présidente : Mme Naomie TSITSOL
- 1ère Vice-Présidente : Mme EPEE
- 2ème Vice-Président : M. LEMA Jean Mamert
- Secrétaire Général : M. DJEUKAM
- Secrétaire Général Adjoint : M. NKOUAMO
- Trésorier : M. AWATIO
- Secrétaire Financier : M. KWEPOU
- Communicateur : M. NEWTON
- 1er Conseiller : M. LOTHE ELESSA
- 2ème Conseiller :M. SALI

Parallèlement, l'APCAR a continué de jouer son rôle de défenseur des intérêts de ses membres ainsi que d'agrégateur lorsqu'il s'est agi pour la DA de diffuser des informations à l'intention de ces opérateurs afin d'atteindre le plus grand nombre.

B- AU PLAN INTERNATIONAL

Il existe un nombre important d'échanges entre la DA et plusieurs institutions internationales. Ceci résulte de la gestion intégrée des marchés d'assurance des pays membres de la CIMA. Cette gestion est caractérisée par les organes de décision et de surveillance communs, ainsi que l'existence des instances internationales des régulateurs et des prestataires avec lesquelles la DA est en contact permanent. Il s'agit d'arrimer le marché aux normes internationales, de profiter des échanges d'expériences et de nouer d'éventuels partenariats.

Au cours de l'exercice sous revue, la coopération y relative s'est déroulée selon des axes pouvant se regrouper en trois volets :

- la coopération avec la CIMA et ses institutions spécialisées ;
- la coopération avec les autres institutions de régulation communautaires ou internationales ;
- la coopération avec les faîtières des prestataires d'assurances.

Tableau 8 : Coopération avec la CIMA et ses institutions spécialisées

Institution	Organe/ Institution	Rôle de l'institution	Réunions avec la DA	Domaine Impacté	Conclusions Résolutions Recommandations
CIMA	CRCA	La Commission Régionale de Contrôle des Assurances est chargée du contrôle des sociétés, elle assure la surveillance générale et concourt à l'organisation des marchés nationaux d'assurances.	05 Sessions ordinaires 112ème CRCA du 12 au 17 février 2024, par visioconférence ; 113ème CRCA du 15 au 20 avril 2024 à Bissau ; 114ème CRCA du 15 au 20 juillet 2024 à Bangui 115ème CRCA du 14 au 19 octobre à Dakar ; 116ème CRCA du 09 au 14 décembre 2024 à Libreville.	Supervision générale des marchés de la zone	- Suivi du plan de financement des entreprises concernées - Suivi- évaluation de la mise en œuvre des injonctions - Sanctions à l'encontre de certaines sociétés et leurs dirigeants. pour divers manquements
	Secrétariat Général	Le Secrétariat Général de la Conférence, concourt à la réalisation des objectifs du Traité CIMA en assurant la préparation, l'exécution et le suivi des travaux du Conseil et de la Commission	- Supervision des sociétés d'assurances des marchés de la zone CIMA en vue de la sauvegarde des intérêts des assurés et bénéficiaires de contrats ; - Organisation des réunions statutaires des instances de régulation et de décision de la Conférence (CRCA- Comité des Experts- Conseil des Ministres) ; - Coopération avec les autres institutions des zones monétaires CEMAC et UEMOA ; - Renforcement des capacités du capital humain via la participation aux séminaires de formation et ateliers de formation ; - Production statistiques et communication à travers la diffusion des Rapports annuels et Bulletins officiels ; - Consolidation de la règlementation (études-projet CIMA/AFD- activité Groupement FINACTU-DELOITE).	Développement des marchés d'assurances, rentabilité des placements et amélioration de l'opérationnalité du Secrétariat Général de la CIMA	Poursuivre la mise en œuvre des recommandations arrêtées par les hautes instances décisionnelles de la CIMA.
	Comité des experts	Préparer tous les actes et autres décisions à soumettre à la sanction du Conseil des Ministres	02 Sessions ordinaires Réunion du Comité des Experts du 21 au 31 mai 2024 à Yaoundé (République du Cameroun) ; - Réunion du Comité des Experts du 23 Septembre au 06 Octobre à Cotonou (République du Benin).	Développement des marchés d'assurances et fonctionnement des organes de la CIMA	Approbation du rapport d'activités du Secrétariat Général de la CIMA , de la CRCA et suivi de l'exécution des recommandations du Conseil des Ministres des Assurances.
	CICA RE / AFRICA-RE	Compagnie commune de réassurance des états membres de la CIMA, son principal objectif est de lutter contre l'évasion des capitaux de la zone.	**152ème** Session Ordinaire du Conseil d'Administration de la CICA-RE le 26 mars 2024 à Lomé ; **153ème** Session Ordinaire du Conseil d'Administration de la CICA-RE le 27 mai 2024 à Yaoundé ; **154ème** Session Ordinaire du Conseil d'Administration de la CICA-RE le 03 juillet 2024 à Abidjan ; **42ème** Assemblée Générale Ordinaire de la CICA-RE en date du 05 juillet 2024 à Abidjan.	Développement des activités nationales d'assurances et de réassurance des pays membres de la CIMA ; Croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous régionales ;	- Élection de Madame le Directeur des Assurances du Cameroun au poste de Présidente du Conseil d'Administration; -Validation des comptes de la Compagnie au titre de l'exercice clos 2023, distribution des dividendes 2023, renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes et de son suppléant.
	IIA	Veiller à la bonne formation des ressources humaines du secteur	- Organisation des examens semestriels des étudiants de la 26e promotion du Centre Professionnel de Formation à l'Assurance (CPFA) ; - Organisation du concours d'entrer au cycle de Master Professionnel en Assurance de l'IIA promotion 2024-2026 ; - Organisation et présidence des jury de soutenance de sortie des étudiants de la 2e promotion du Master Professionnel En Assurance de l'IIA ; - (08) séminaires de formation organisés par l'Institut International des Assurances à l'intention des cadres de contrôle des Etats membres de la CIMA.	Formation des cadres en assurance de l'espace CIMA	- Meilleur encadrement des étudiants de l'Institut - Adaptation des cursus aux besoins de formations des marchés de la région

Tableau 9 : Coopération avec les autres institutions de régulation communautaires ou internationales

Institution	Organe/ Instance	Rôle de l'institution	Participation de la DA aux activités	Domaine impacté
CEMAC (Carte rose)	- Bureau National - Conseil des bureaux	Faciliter du règlement des sinistres transfrontaliers	- Assemblée Générale du bureau national de la Carte Rose CEMAC, tenue à Douala, consacrée à l'examn des plans d'action et projet de budget 2024 en vue de leur adoption et à l'achèvement de la construction de l'immeuble siège ; - Assemblée Générale ordinaire du 12 juillet 2024 tenue à Douala consacrée à l'examen et à l'approbation des comptes de l'exercice 2023 ; - tenue de la 27e Session Ordinaire du Conseil des Bureaux de la Carte Rose CEMAC du 15 au 19 janvier 2024 à Malabo en République de Guinée Equatoriale ; - tenue de la 24e session extraordinaire du Conseil des Bureaux de la Carte Rose CEMAC du 22 au 26 juillet 2024 à Mbalmayo en République du Cameroun.	Circulation transfrontalière

Tableau 10 : Coopération avec les associations d'assureurs prestataires

Institutions	Rôle de l'institution	Réunions avec la DA et autres actions
O2ACA	L'Organisation des Autorités Africaines de Contrôle des Assurances a pour objectif la promotion d'une supervision efficace et globale de l'industrie des assurances africaines ; ceci en vue de développer des marchés d'assurances équitables et sûrs pour une meilleure protection des assurés, puis contribuer à la stabilité financière régionale.	Du 16 au 20 avril 2024 : Assemblée Générale à Abuja au Nigéria sous la présidence de Monsieur Sunday Olorundare Thomas. Les échanges ont notamment porté sur le renforcement des capacités des acteurs, le suivi du niveau d'exécution des résolutions de l'assemblée générale tenue à Marrakech, la validation du rapport d'activités 2023 ,le plan d'actions 2024 et la présentation de la note de lecture sur l'accord de siège de l'O2ACA.
FANAF	La Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines est une organisation professionnelle qui a pour principal objectif la promotion de l'assurance et de la réassurance en Afrique et la défense des intérêts de la profession	Février 2024 : 48ème Assemblée Générale de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) sous le thème : « l'assurance au service du développement économique et social de l'Afrique ».
OAA	L'Organisation des Assurances Africaines a pour principal objectif la défense des intérêts des assureurs africains.	Juin 2024 :50ème Conférence et Assemblée Générale de l'OAA sous le thème : « faire face à l'augmentation des catastrophes naturelles en Afrique ».
ATI ACA	L'Agence pour le Développement du Commerce et de l'Investissement en Afrique (ATIDI) anciennement connue sous le nom de ATI ACA, est une institution panafricaine qui propose des couvertures d'assurances contre les risques politiques aux opérateurs intéressés par les affaires sur le continent. La présidence du Conseil d'Administration est assurée par le camerounais KELLY MUA KINGSLY, Sous-Directeur des Opérations Financières à la Direction de la Trésorerie au Ministère des Finances.	Générale de l'Agence. Au cours des échanges, il a été autorisé la distribution de dividendes d'un montant total de 17,3 millions de dollars américains au titre de l'exercice clos 2023.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2024, la Direction des Assurances s'est attelée à remplir ses missions qui sont principalement la surveillance et l'encadrement du marché. En toile de fond, figurent les objectifs de protection des intérêts des assurés et bénéficiaires de contrats,de promotion de l'essor du secteur et d'incitation au financement de l'économie nationale.

Ce tryptique s'est opéré à travers la mise en œuvre d'actions initiées par la DA ou la CIMA, et celles menées de concert avec le secteur privé et autres partenaires.

Ces actions ont concerné :

(i) les contrôles sur pièces et sur place qui auront permis de sécuriser davantage les primes des souscripteurs de contrats, d'insister sur l'amélioration des prestations et de veiller à la santé financière des sociétés prestataires ;

(ii) la mise sur pied d'une commission public/privé qui vise à améliorer le climat des affaires au sein du marché à travers le remboursement des dettes inter compagnies nées de l'application des contrats d'assurances, ainsi qu'à promouvoir l'image de l'assurance auprès du public par le paiement des créances que les assurés détiennent sur les sociétés d'assurances ;

(iii) la dynamisation du processus d'automatisation financière marquée par la finalisation de l'application APLEMIA qui a vocation à permettre aux intermédiaires d'assurances de produire de manière automatisée des états financiers fiables dans les délais requis. À cela s'ajoute l'opérationnalisation du logiciel STEMIA qui est un outil élaboré pour le personnel en vue de renforcer sa capacité à faire face à l'afflux massif des états financiers périodiques transmis par les 320 courtiers et agents généraux du marché ;

(iv) l'incitation au financement de l'économie marquée par l'augmentation de plus de 5% en glissement annuel, de la valeur des placements financiers et immobiliers effectués par les sociétés du secteur en couverture des engagements réglementés. Par ailleurs, la DA a continué de suivre les opérations de transfert des fonds en déshérence détenus par les sociétés vie, à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), après en avoir évalué les montants pour exploitation par cette institution, soit FCFA 3,7 milliards concernés pour 6 200 comptes dormants ;

(v) le suivi des entreprises en difficulté qui permet l'amélioration progressive de la situation financière de ces dernières, et le monitoring du processus de liquidation pour veiller à la répartition selon les modalités réglementaires, de l'actif réalisé entre les créanciers des ex sociétés concernées ;

(vi) l'agrément pour l'accès à la profession marqué par l'examen de près de 310 dossiers de demande d'habilitation ;

(vii) les synergies fructueuses réalisées avec diverses institutions et associations corporatives en vue de dynamiser davantage le secteur, dont celles mises en œuvre avec l'ASAC et l'APCAR pour l'amélioration des prestations et la mobilisation des membres de ces associations pour l'atteinte des objectifs d'intérêts communs ;

CONCLUSION

(viii) le rayonnement du Cameroun au sein des institutions financières internationales avec en plus de sa participation traditionnelle aux travaux et activités de la CIMA, l'OAA, l'IIA, la désignation de Madame le Directeur des Assurances du Cameroun, comme Présidente du Conseil d'Administration de la CICARE qui est la société de réassurance communautaire ;

(ix) le renforcement des capacités du personnel à travers l'organisation et la participation aux séminaires de formation afin d'acquérir dans les domaines les plus étendus, les outils modernes de régulation.

Ensemble de mesures qui, en dépit des écueils liés à certaines caractéristiques ou pratiques du marché, et aux contraintes du management des organisations, ont contribué à la mise en œuvre des attributions de la DA au courant de l'exercice 2024.

En perspective, la DA compte s'inscrire pour l'exercice 2025, dans la continuité et l'exploration des opportunités nouvelles d'encadrement du marché sous l'égide du programme 033 consacré à la gestion du Trésor public et au suivi du secteur financier.

Les activités qui seront menées rentrent principalement dans le cadre de « l'action 01 » de ce programme qui concerne la « veille stratégique et la dynamisation du secteur financier ».

Il sera donc question dans ce sillage, de poursuivre avec la veille permanente en vue d'une meilleure régulation du secteur ainsi que de son essor harmonieux et dynamique, tout en innovant davantage pour plus d'efficacité et de modernité.

Par ailleurs, avec l'appui traditionnel et important de la hiérarchie, des mesures continueront d'être prises pour améliorer la productivité du personnel via le renforcement des capacités en vue d'améliorer les conditions et le cadre du travail.

CONCLUSION

During the 2024 fiscal year, the Insurance Directorate focused on fulfilling its missions, which primarily involve monitoring and regulating the market. In the background, the objectives include the protection of the interests of policyholders and beneficiaries of contracts, the promotion of the sector's growth, and the encouragement of financing for the national economy.

This triptych was implemented through actions initiated by the DA or CIMA, and those carried out in concert with the private sector and other partners.

These actions concerned:

(i) the document-based and on-site inspections that have further secured the premiums of contract subscribers, emphasized the improvement of services, and ensured the financial health of the service provider companies;

(ii) the establishment of a public/private commission aimed at improving the business climate within the market through the repayment of inter-company debts arising from the application of insurance contracts, as well as promoting the image of insurance to the public by paying the claims that policyholders hold against insurance companies;

(iii) the revitalization of the financial automation process marked by the finalization of the APLEMIA application, which aims to enable insurance intermediaries to automatically produce reliable financial statements within the required deadlines. In addition, the operationalization of the STEMIA software, which is a tool developed for the staff to enhance their ability to handle the massive influx of periodic financial statements transmitted by the 320 brokers and general agents in the market, is also included.

(iv) the encouragement of economic financing marked by an increase of more than 5% year-on-year in the value of financial and real estate investments made by companies in the sector to cover regulated commitments. Furthermore, the DA continued to monitor the transfer operations of unclaimed funds held by life insurance companies to the Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), after evaluating the amounts for use by this institution, amounting to FCFA 3.7 billion for 6,200 dormant accounts;

(v) the monitoring of distressed companies which allows for the gradual improvement of their financial situation, and the oversight of the liquidation process to ensure the distribution of the realized assets among the creditors of the former companies according to regulatory procedures;

(vi) the approval for access to the profession marked by the review of nearly 310 authorization application files;

(vii) the fruitful synergies achieved with various institutions and corporate associations to further energize the sector, including those implemented with ASAC and APCAR for the improvement of services and the mobilization of the members of these associations to achieve common interest objectives;

CONCLUSION

(viii) the prominence of Cameroon within international financial institutions, in addition to its traditional participation in the work and activities of CIMA, OAA, IIA, the appointment of the Director of Insurance of Cameroon as Chairperson of the Board of Directors of CICARE, which is the community reinsurance company;

(ix) the capacity building of staff through the organization and participation in training seminars in order to acquire, in the most extensive fields, modern regulatory tools.

Set of measures which, despite the pitfalls related to certain characteristics or practices of the market, and the constraints of organizational management, contributed to the implementation of the DA allocations during the 2024 fiscal year.

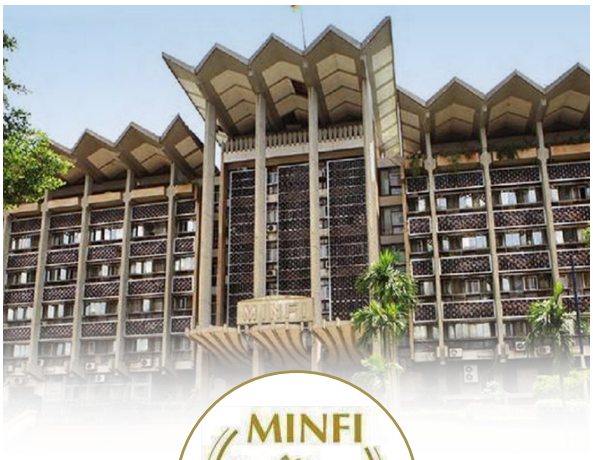
In perspective, the DA plans to continue and explore new opportunities for market regulation under the auspices of program 033 dedicated to public treasury management and financial sector monitoring for the 2025 fiscal year.

The activities that will be carried out mainly fall under «Action 01» of this program, which concerns «strategic monitoring and the revitalization of the financial sector.»

It will therefore be a matter of continuing with constant monitoring in order to achieve better regulation of the sector as well as its harmonious and dynamic growth, while innovating further for greater efficiency and modernity.

Furthermore, with the traditional and significant support of the hierarchy, measures will continue to be taken to improve staff productivity through capacity building in order to enhance working conditions and the work environment.

EQUIPE TECHNIQUE



WWW.MINFI.GOV.CM

COORDINATION

Mme Antoni ABOUI épouse MENDOUA
Directeur des Assurances

SECRÉTARIAT TECHNIQUE

M. ZAMBO ZAMBO Francis-Yannick
Sous-Directeur des Statistiques et des Synthèses

M. ETOGO Alain Christian
Inspecteur des assurances

M. MVONDO MEZANG Christophe Ivan
Inspecteur des Assurances

M. ALIMA ZE Patrick
Contrôleur des assurances

ÉQUIPE DE RELECTURE

M. KOUAGHU TCHUISSEU Eric
Chef de l'Inspection des Assurances
et des Professions Connexes

M. ZAMBO ZAMBO Francis-Yannick
Sous-Directeur des Statistiques et des Synthèses

M. François MISSA
Sous-Directeur des Agréments, de la Coopération
et du Contentieux

M. TIWA TIMADI Nicodème
Chef service des Agréments

M. NDONGO FRANCOIS
Chef service des Assurances Administratives
du Contentieux

M. DIKANDA Marc Benoit
Chef service des Synthèses

M. TSIAGUE épouse FENKE
Chef service des Statistiques

M. DUEGO FOGUE Gertrude
Inspecteur des Assurances

M. ETOGO Alain Christian
Inspecteur des Assurances

M. MVONDO MEZANG Ivan Christophe
Inspecteur des Assurances

M. ALIMA ZE Patrick
Contrôleur des Assurances

M. OLINGA ZANG Emmanuel
Contrôleur des Assurances

M. TCHUENDEM Pascale épouse Messi
Contrôleur des Assurances

M. MOKOKO GOBINA Lauren
Contrôleur des Assurances

M. TITA SHIPUH Victor
Contrôleur des Assurances

M. MEFIRE Claire épouse OTTOU
Contrôleur des Assurances

TRADUCTION

M. MOKOKO GOBINA Lauren
Contrôleur des Assurances

M. TITA SHIPUH Victor
Contrôleur des Assurances



RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL
DE LA DIRECTION DES ASSURANCES
2024

